

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Conort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

REDICTION
4, rue Paradis, 4
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE ET DEPARTEMENTS INTERIORES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

Le Congrès des Electeurs Sénatoriaux

L'Élection Sénatoriale DU RHONE

On lira plus loin le compte rendu de la réunion tenue hier par les délégués sénatoriaux.

Plus de deux cents électeurs assistaient à cette imposante manifestation. Tout s'y est passé avec le calme et la gravité qui sont, disons-le avec fierté, devenus la caractéristique de nos grandes assemblées électorales.

Les deux cents délégués qui étaient venus — la plupart de très loin — pour entendre les candidats, se complètent une opinion sérieuse et raisonnée sur eux, sur leur valeur, sur leur opportunité — dans le vrai et le bon sens du mot, — tous ces citoyens ont fait hier œuvre de virilité politique, — et, désormais, notre tâche, à nous, devient aisée.

Comme nous l'avons dit dès la première heure, il n'appartient pas à la presse de choisir elle-même des candidats, d'en imposer aux électeurs — ou d'aider aux manœuvres plus ou moins équivoques qui précèdent les grandes réunions électorales, sous prétexte de guider des électeurs qui n'ont que faire de tant de soins.

Notre seul rôle est, au contraire, de démasquer ces petites machinations, de porter la lumière dans ces coins et recoins de la politique d'intrigues, de promesses et de marchés secrets; — c'est ce que nous avons fait du jour où nous avons su, à n'en pouvoir douter, qu'un des candidats travaillait et faisait travailler pour son compte la ville et la campagne.

Nous avons ensuite attendu la réunion de délégués pour savoir ce qui en sortirait spontanément, après audition des candidats, et de tous les orateurs capables d'éclairer la discussion et le vote.

Là, — en effet, les candidats ont parlé. — d'autres aussi, par exemple M. Guillaumou expliquant que le premier devoir d'un député était de ne pas abandonner son poste et se soustraire ainsi au contrôle du suffrage universel.

— Je parle pour moi personnellement, ajoutait avec modestie M. Guillaumou.

— Parlez pour tous vos collègues qui partagent votre opinion, lui ont crié aussitôt tous les autres députés présents, répétant ainsi ce que nous disons depuis le commencement de la période électorale, — ce qui semble être l'opinion de l'immense majorité des électeurs, — puisqu'au scrutin, c'est M. Clapot qui est sorti premier avec cent neuf voix, tandis que M. Thévenet n'en obtient que cinquante-sept, M. Quivogne huit et que quelques bulletins blancs complétaient la totalité des votes émis. — On sait et on savait déjà que M. Gailleton avait refusé toute candidature.

Aussitôt ce vote acquis, la portée en a été bien expliquée par M. le président Nolot et bien répétée par M. Thivollet.

C'était le candidat républicain de la délégation sénatoriale du Rhône qui venait d'être proclamé et, de ce moment, le devoir de tout bon républicain était nettement tracé.

C'est pour ce candidat-là qu'il faut voter et faire voter; c'est devant lui, et en sa faveur, que doivent se désister

tous les adversaires qui sont respectueux de la discipline républicaine.

C'est ce qu'a compris aussitôt M. Quivogne. A l'appel de M. Thivollet il avait couru à la tribune déclarant solennellement céder la place à son excellent ami Clapot.

Pourquoi faut-il ajouter qu'à ce moment même, un mouvement se produisit vers la porte: c'était M. Thévenet qui sortait, — pas assez vite cependant pour ne pas entendre qu'à son tour il était appelé à la tribune... mais il ne crut pas devoir répondre. — Pourquoi? Candidat avant la réunion sénatoriale, passe encore, — mais candidat malgré la réunion, ce serait étrange!

Nous ne pouvons croire que M. Thévenet pense à se soustraire à une règle qu'il a si souvent et si hautement invoquée... Il n'ignore pas que les journaux réactionnaires ont annoncé qu'il y aurait sans doute un candidat d'opposition. Il sait par lui-même que, sans faire d'articles de journaux, on travaille à fond une candidature qui éclate au dernier moment, — son devoir est donc tout tracé.

S'il s'est d'ailleurs présenté à cette réunion, c'est qu'il en acceptait toutes les conséquences.

Il doit non seulement se retirer devant le candidat acclamé, mais encore aider de tout son talent, qui n'est pas à dédaigner, de toute son autorité, qui n'est pas à nier, de toute sa bonne foi, que nous ne voulons pas mettre en doute, au triomphe de l'honorable M. Clapot, de venu, depuis hier, le candidat de la réunion plénière — le nôtre, par conséquent.

Faut-il ajouter, d'ailleurs, que le choix de ce ferme républicain, ancien président du Conseil général, rompu à toutes les grandes affaires départementales, arrivé, peu à peu, par son travail, son mérite et l'estime de tous, à la plus haute candidature, — rend notre tâche encore plus simple.

Le devoir républicain était de s'incliner devant le choix de la réunion, — nous sommes heureux de pouvoir, en même temps, y applaudir.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

En ce temps de vacances, on vit, naturellement, sur des racontars.

Il ne faut pas en tenir un compte exagéré, il ne faut pas non plus en faire fi. De même qu'il n'y a pas de fumée sans feu, de même il n'y a pas de potin sans cause.

Ainsi, on assure que la situation de M. Floquet est, en ce moment, assez délicate. Lors de la reconstitution du bureau parlementaire, — reconstitution qui aura lieu dès que, le budget voté, la session ordinaire s'ouvrira, on se demande si le spirituel président de la Chambre retrouvera une majorité pour le revisser sur son fauteuil.

M. Floquet n'est pas, en effet, en grande odeur de sainteté auprès des centre-gauchers et des ministériels modérés dont il ne partage pas les opinions — et dont il n'aide pas les finasseries politiques: — on a pu encore le voir lors de la grande discussion sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Par contre, son esprit, sa courtoisie, son impartialité présidentielle et surtout sa sympathique bonne humeur, le font volontiers accepter par une certaine de députés de la droite qui aiment mieux avoir affaire à ce

président bon vivant qu'à une figure de croque-mort doctrinaire.

Jusqu'à présent, M. Floquet a bien été nommé par les radicaux, l'extrême gauche et une partie de la droite, pendant que nombre de centre-gauchers s'absteignent.

Mais il se trouve que, cette année, le président a ajouté à son fameux pétard d'autrefois: « Vive la Pologne, monsieur » — c'est cette nouvelle façon à la Congrève: « Pie IX était franc maçon! » — ce qui a positivement mis la droite dans un état, de fureur, d'indignation, de désespoir inexprimables.

Le président a eu beau se retrancher derrière l'autorité de Larousse, il a eu beau faire amende honorable en consacrant à feu l'évêque Freppel une magnifique oraison funèbre — on ne lui pardonne pas d'avoir réédité une calomnie, d'autant plus odieuse qu'elle est très probablement... une vérité.

Mais alors, il paraît que c'est le gouvernement, le ministère, pour être plus exact, qui entreprend maintenant de repêcher la présidence Floquet — attendu que M. de Freycinet aime mieux voir M. Floquet installé sur son bon fauteuil que courant à la recherche d'une position... je ne dirai pas sociale, mais gouvernementale — à la recherche d'un cabinet radical, par exemple.

De sorte que nous allons voir M. Floquet réélu, non pas par les gauches radicales et les droites philosophes, — mais par l'union des gauches, — même par l'Union, celle qui a un grand U — et qui n'a jamais été tendre, cependant, pour le spirituel président de la Chambre.

Voilà, du moins, ce qu'on racontait hier — pour passer le temps, — qui est vrai aujourd'hui, qui ne sera peut-être plus demain — et qui démontre que nos affaires vont, pour le quart d'heure, à peu près bien — puisqu'on n'a pas autre chose à se mettre — sous la plume, — et que de notoriété publique, il est connu que ce sont les peuples heureux qui n'ont pas d'histoire, — et pas d'histoires.

JEAN-CLAUDE.

ELECTION SENATORIALE

LA REUNION D'HIER

Hier a eu lieu, au Palais de la Bourse, la seconde réunion de délégués sénatoriaux. Ceux qui avaient répondu à l'appel étaient au nombre d'environ 250. Cinq députés du Rhône étaient présents: MM. Bérard, Guillaumou, Lagrange, Thévenet et Aynard.

M. Boudet, conseiller d'arrondissement, ouvre la séance à 2 heures 1/2.

On procède immédiatement à la formation du bureau. Sont élus: MM. Nolot, président; Deholo et Rossignol, vice-présidents; Berney, secrétaire; Regodiat et Jugy, assesseurs.

M. Berney donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion électorale, qui est adopté à l'unanimité et sans observations.

M. Nolot demande à la commission électorale si elle a pas un rapport à présenter. Aucune réponse n'étant faite à cette question, on aborde l'ordre du jour.

LES CANDIDATS

M. Nolot rend compte des réponses des candidats qui ont été désignés à la réunion du 20 décembre. Quatre lettres lui sont seulement parvenues.

M. Bessières, conseiller municipal, accepte la candidature et le mandat; M. Quivogne accepte également et la candidature et le mandat sous réserve des explications qu'il pourra fournir au congrès; MM. Jugy et Nolot refusent la candidature.

Il est procédé ensuite à l'appel de tous les candidats qui sont une fois de plus interrogés sur leur acceptation et leur refus. M. Thévenet accepte. M. Clapot accepte.

M. Guillaumou se réserve de faire connaître son opinion à la tribune.

M. Rossignol déclare qu'il cède la place à M. Thévenet et fait l'éloge de l'ancien ministre qui a sauvé la République du boulangisme.

M. Nolot dit que les candidats appelés n'ont à faire connaître qu'une seule chose, s'ils acceptent ou non la candidature, sans se livrer à des explications dont le moment n'est pas encore venu. (Applaudissements.) M. Genet est absent.

MM. Jugy et Sornay refusent également la candidature en remerciant, comme les précédents, les électeurs qui ont bien voulu les honorer de leurs suffrages.

M. Quivogne dit que deux seulement des candidats qui ont répondu par lettre à l'avis de la commission, ont accepté et la candidature et le mandat. Il est indispensable que tous ceux qui maintiennent leur candidature acceptent le mandat. Si l'orateur a parlé des réserves, le seul à laquelle il pensait était la candidature du maire de Lyon, devant laquelle il se retirait.

M. Nolot demande à l'assemblée dans quel ordre on entendra les candidats.

Vous n'oubliez pas. — Le tirage au sort! Sur une question d'un délégué, M. Nolot dit qu'il y a 750 délégués sénatoriaux environ, 630 lettres de convocation ont été envoyées.

Les délégués présents se comptent: ils sont à peu près 250. Le tirage au sort, pour la désignation de l'ordre dans lequel on entendra les candidats, donne le résultat suivant:

MM. Guillaumou, Quivogne, Clapot, Bessières, Thévenet.

Audition de M. Guillaumou

M. Guillaumou. — Si je prends la parole, ce n'est pas parce que je n'accepte pas le programme imposé aux candidats républicains, mais je pense que quand on a l'honneur d'être élu du suffrage universel, il est bon de rester le plus longtemps possible à son service. (Vifs applaudissements.)

J'ai été désigné deux fois par le suffrage universel pour prendre part aux travaux de la Chambre; la Chambre m'a appelé à faire partie de son bureau en qualité de questeur.

Et à ce propos, certains esprits méchants ont dit que si je n'acceptais pas la candidature au Sénat, c'était parce que je voulais être réélu questeur. Il n'en est rien, car si je serais pour être utile à la démocratie sénatoriale, j'abandonnerais la questure. Mais à côté des députés du Rhône, il y a dans le conseil général, dans le conseil d'arrondissement, dans les conseils municipaux, des hommes qui ont porté haut et ferme le drapeau de la République; c'est parmi ceux-là qu'il faut choisir. (Applaudissements.)

Messieurs, en remerciant ceux qui ont bien voulu me désigner comme candidat, je refuse la candidature pour les motifs que je viens de vous exposer.

Audition de M. Quivogne

M. Quivogne. — C'est la seconde fois que j'ai le grand honneur d'être désigné comme candidat au Sénat. Comme je vous le disais tout à l'heure, je faisais une réserve: si M. le maire de Lyon se présentait, je me retirais et beaucoup d'autres se seraient retirés comme moi.

J'accepte donc d'abord parce que M. le maire de Lyon n'accepte pas, et ensuite parce que M. le député Thévenet accepte. M. Guillaumou rendait hommage tout à l'heure à M. Thévenet, il rappelle les services qu'il a rendus à la France. Je m'associe à cet hommage et je reconnais ses services; mais je pense que M. Thévenet rendra, en restant à la Chambre, de plus grands services à la démocratie. L'élection de M. Thévenet au Sénat serait pour lui un amoindrissement que je verrais avec un regret profond.

Ceci dit, j'examine le programme imposé aux candidats; bien des fois depuis vingt ans, j'en ai signé et accepté de plus avancés. Je l'accepte sans réticence parce que je le considère comme le minimum de tous les programmes.

Examinons un des points principaux: les lois scolaires. Les programmes en demande

le maintien. Je pense que non seulement il faut les maintenir, mais qu'en outre il faut les étendre.

Dans un certain monde, on les a appelées lois scélérates: ces lois scélérates ont été tellement qu'elles ont permis de faire partir des écoles libres, partout des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, en concurrence à ceux de l'Etat. On les appelle lois scélérates parce qu'elles sont trop tolérantes.

Quant à la loi militaire, elle est trop facile pour les séminaristes; pourquoi ne leur demande-t-on pas de servir l'Etat autant que les fils de l'agriculture et de l'industrie? Ils sont brancardiers, alors qu'ils devraient être soldats et consacrer autant de temps et autant de force que les autres. Le maintien de la loi militaire est donc un minimum. Si j'avais l'honneur d'être envoyé au Sénat, non seulement je le réclamerais, mais je demanderais l'extension.

Vient maintenant la double question de la suppression du budget des cultes et de la séparation des Eglises et de l'Etat.

En ce qui concerne la suppression du budget des cultes, il ne faut pas oublier que le Sénat n'a pas le pouvoir budgétaire. Le Sénat ne peut, en pareille matière, que sanctionner ce qui lui sera proposé.

La suppression du budget des cultes ne pourra être votée que par la Chambre. Le meilleur moyen et le plus sûr d'arriver à la séparation des Eglises et de l'Etat est de couper les vivres au clergé. Je souhaite que cela arrive, mais j'en doute.

La séparation des Eglises et de l'Etat semble au premier abord une affaire simple; mais elle est assez complexe. Il faut au préalable élaborer des lois sur les associations religieuses: on a reconnu depuis vingt ans la nécessité de ce travail, mais on l'a négligé, et c'est ainsi que l'on a empêché la séparation des Eglises et de l'Etat.

Je suis partisan de la séparation comme elle existe en Amérique. Il y a un sentiment religieux individuel, mais il n'y a pas de religion d'Etat. Ce sont ceux qui ont besoin du prêtre aillent le chercher.

En Amérique, les temples de divers cultes sont voisins: chacun les haute s'il veut, et prend celui qui lui convient. Le prêtre a un métier, tout comme l'avocat et le médecin. Qu'il se fasse payer comme eux par ceux qui réclament ses services.

D'ailleurs, il est incontestable que le sentiment religieux s'est beaucoup affaibli: le prêtre n'a plus, dans les campagnes, la situation qu'il possédait il y a vingt ans. On se soucie plus d'aller à la Bourse du Travail qu'à l'église.

Il y a dix ou quinze ans j'étais partisan de la suppression du Sénat, et j'avais signé des mandats comportant la réalisation de cette mesure. Aujourd'hui je ne suis plus suppressionniste, je ne le suis plus depuis le jour où l'on a vu le président du conseil, ministre des affaires étrangères, se rendre au Palais Bourbon à l'hôtel du quai d'Orsay, au moyen d'une échelle; depuis le jour où l'on a vu M. Rochefort et de Cassagnac, je ne dirai pas à califourchon l'un sur l'autre, mais bras-dessus bras-dessous.

Le jour où Paris a donné 245,000 voix à Boulanger, j'ai été heureux de voir le Sénat prendre la défense de la République.

En ce qui concerne l'extension de la base électorale du Sénat, je suis d'avis que le nombre des électeurs sénatoriaux doit être proportionnel pour chaque commune à celui des électeurs du suffrage universel.

Sur la question économique, j'ai été tenté le seul, il y a huit ou neuf ans, à présenter une formule nouvelle, qui n'a d'ailleurs pas été admise.

Je ne suis partisan ni du libre échange absolu, ni de la protection absolue; je veux que l'on protège l'agriculture qui fait vivre quinze millions de Français, et qui est une des sources de la richesse du pays; j'ai, d'autre part applaudi à ce qui a été fait pour sauver l'industrie lyonnaise. Je suis partisan de l'égal échange, je veux que la France soit généreuse à l'égard des puissances qui le sont envers elle, ferme avec celles qui lui tiennent rigueur.

En économie sociale je pense que, comme principe utile aux réformes, on devrait commencer par ne pas donner aux classes laborieuses les mauvais exemples que les industries; il se passe des choses monstrueuses

— Oui, je n'y vois pas d'inconvénient. — Et qu'elle t'y ferme à clef? — C'est, en effet, le plus prudent et le meilleur. Comme cela, il n'y a pas à craindre d'indiscrétion du reste de la valetaille.

— D'ailleurs, reprit-elle, car puisque c'était maintenant une affaire conclue, elle se mettait, elle aussi, à la traiter sérieusement, d'ailleurs, il n'est pas difficile de l'éloigner, cette valetaille. — Parfait. — J'envoie le groom à l'autre bout de la ville: celui-là c'est le plus à craindre. Quant à la cuisinière...

— Tu suivras l'inspiration du moment. A quelle heure arrivera-t-elle, ce soir, ton financier? — A huit heures et demie, tu sais qu'il est régulier comme un chronomètre. — A huit heures précises, je sonnerai à ta porte. — A ce moment-là, il n'y aura à la maison que Louise pour t'ouvrir et moi pour te recevoir.

— Tout est bien convenu? — Tout est compris. Cependant, elle eut une subite inquiétude. — Mais, cette clef, comment la reconnaîtras-tu, au milieu des autres? — Il éligna de l'œil. — Les clefs de coffre-fort, ma chérie, ont une apparence qui ne trompe pas... tu peux être tout à fait rassurée. — Enfin, fit-elle, en soupirant légèrement, enfin, ce n'est pas encore ce soir qu'elle sera la plus dangereuse... notre opération.

dans la haute Banque, dans le monde des manieurs d'argent.

Je citerai l'exemple du Panama, du Comptoir d'Escompte, de la Caisse des dépôts et comptes courants. Je suis l'adversaire résolu de ceux qui gagnent des millions en une heure et tombent dans le même temps.

Contre tous ces faits, il ne s'élève pas de protestations: ceux qui se rendent coupables de méfaits financiers en sont quittes pour quelques mois de prison ou de prévention: ils sont moins punis que d'autres moins coupables. Il y a un mauvais exemple: il est honteux de voir certains faire des millions de bénéfice, alors que l'ouvrier gagne à peine de quoi vivre. Je combattrai cette situation déplorable.

Je termine en disant que je viens ici pour représenter un groupe politique, celui des républicains radicaux. Ceux-là sont combattus, on les considère comme dangereux, mais pourtant, je me demande si cette division en radicaux et non-radicaux est exacte, alors que tout le monde se dit radical.

J'aime mieux la division que faisait M. Edouard Aynard, la division des bleus et des rouges. Pour mon compte, je déclare que je suis un rouge. (Applaudissements.)

M. Drevet demande au candidat s'il refuserait de voter le budget des cultes.

M. Quivogne répond que le refus du budget des cultes par le Sénat, aurait le même effet que le rejet du budget de la police par le conseil municipal de Lyon.

Audition de M. Clapot

M. Clapot. — Messieurs, je dois me présenter à vous, quoique rien ne me soit désagréable comme parler de moi-même.

Déjà, sous l'Empire, n'étant pas encore électeur, je faisais de la politique et, dans la mesure de mes forces, je m'appliquais à hâter l'avènement de l'ordre de choses que les Républicains souhaitent.

Aux différentes époques de l'ordre moral, je continuai la lutte. En 1878, je suis appelé à faire partie du conseil municipal de la ville de Lyon: je fus élu conseiller général en 1883 et mon mandat me fut renouvelé en 1889. J'ai trouvé mes électeurs satisfaits de la façon dont je l'avais accompli, et la preuve s'en trouve dans ce fait que j'ai toujours été nommé dans le même quartier.

Je ne réitérerai pas ici ce qu'a si bien dit mon ami Quivogne. Je partage absolument toutes les idées qu'il a émises. Cependant, je tiens à les compléter sur quelques points.

Je suis partisan de la suppression de la loi de 1816 sur l'impôt des boissons; je reconnais la nécessité de cette réforme, dont l'idée a fait son chemin. Je n'ai pas la prétention de connaître la question aussi bien que les intéressés, mais je sais les défauts de la loi, et je mettrai tout mon dévouement à les faire disparaître. Je suis déjà membre d'une ligue qui s'est donné cette tâche; je ne ferai rien pas au mandat que je m'étais volontairement imposé.

Un autre point du programme est le retour de la ville de Lyon au régime du droit commun. En qualité de conseiller municipal, j'ai demandé ce retour. A propos du budget, je présenterai une proposition en ce sens.

Les élus de Lyon peuvent compter sur la fermeté que je mettrai à protester contre la situation faite à la ville au point de vue de la police.

Le programme demande l'extension des franchises communales. Il est incomplet sur ce point; non-seulement la revendication, mais je demanderai encore l'extension des pouvoirs départementaux.

Si vous n'avez pas un sénateur brillant et éloquent, vous aurez au moins un serviteur fidèle de vos intérêts.

Selon la parole du patriote Gambetta, le Sénat doit être le grand conseil des communes de France. Je suis convaincu de la justesse de cette parole.

Quant les électeurs sénatoriaux demandent quelque chose à leur élu, il doit leur répondre, il faut qu'il soit le représentant des maires. Il le peut, sa besogne étant moins lourde, à raison de la préparation qui en a été faite par la Chambre.

L'agriculture a besoin de réformes d'ordre général: je prends l'engagement de les étudier et de hâter le vote des projets de loi agricole que la Chambre nous aura envoyés.

Enfin, comme M. Quivogne, je suis un

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 4 Janvier (50)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

L

Quand Mary comptait voir son amant? ...Mais, tous les jours.

Avec une régularité passionnée, le banquier, en sortant de la Bourse, allait passer une heure ou deux dans le petit entresol de la rue Gasparin, — et chaque fois que c'était possible, il y retournait le soir, après dîner.

Ces deux visites étaient pour ainsi dire réglementaires, elles avaient lieu non seulement tous les jours, mais à heure fixe et quand, sur le coup de deux heures et demie, Mary levait les yeux vers une pendule, elle pouvait annoncer, sans crainte de se tromper:

— Dans un quart d'heure, il sera ici.

Cela, évidemment, Angelo le savait depuis les premiers jours de sa liaison avec la maîtresse de Martel-Chauvey. Mais ce n'était pas précisément cela qu'il voulait dire.

Quand le banquier venait passer une heure auprès de Mary, son trousseau de clefs restait dans la poche de son gilet et, franchement, il n'y avait aucun prétexte, bon ou même mauvais, pour se faire donner ce trousseau et le garder quelques instants hors de sa présence.

Aussi, l'Italien insista-t-il:

— Voyons, ma belle, c'est bien simple: Martel-Chauvey est amoureux. — Il faut que, ce soir, il soit très épris de toi.

— Et puis? fit-elle en le regardant d'un singulier regard.

— Et puis?... Et puis, il faut que dans ton boudoir, — dans ton boudoir, tu entends, et non pas dans ta chambre à coucher, tu vois avec lui très coquette, très câline, très désirable...

Elle souriait d'un sourire équivoque où il y avait à la fois de la complicité et du mépris.

Il ne s'y trompa pas.

— Oui, je sais, fit-il, c'est un peu ruffien ce que je fais là... comme dit quelque'un de ma connaissance, — mais, encore une fois, qui veut la fin veut les moyens... Et comme, de moyen, il n'y en a pas d'autre.

— Il faut bien en passer par là, n'est-ce pas? — Il se mit à rire franchement. — Comme tu l'as dit. Et revenant à son plan de campagne: — C'est donc dans le boudoir que Martel-Chauvey, ce soir, te désirera beaucoup.

Je ne te ferai pas l'injure de supposer

que tu ne réussiras pas cette mise en scène anacréontique et que tu ne parviendras pas — sans peine — à réaliser pour toi et pour lui, un galant négligé.

Malgré son vicieux scepticisme, elle ne put s'empêcher de rougir à la pensée que cet homme qu'elle aimait follement, qui l'aimait aussi, ordonnait lui-même ainsi les détails de cette cynique et dégradante comédie.

— Ah! nous allons bien, fit-elle en soupirant, comme si, dans ce soupir, s'exhalait le dernier souffle d'honneur et de probité de tous les Percy d'Angleterre, dont elle était, en France, la si déplorable descendante.

— Bah! ricana-t-il d'un rire mauvais, on se bat comme on peut, avec les armes qu'on a, et c'est aujourd'hui jour de bataille pour la vie... Retrouve donc tes manches, ma charmante, et n'y regarde pas de si près.

Et il continua, le sourcil froncé par un grand effort d'esprit, car il ne s'agissait pas maintenant de se tromper ou de commettre d'imprudences.

— C'est seulement quand Martel-Chauvey se sera mis à l'aïse et n'aura plus ni sa redingote ni son gilet... Tu entends bien... C'est seulement alors que, prise d'un autre caprice, tu le sauveras dans ta chambre à coucher.

Elle inclina la tête pour marquer qu'elle avait bien compris.

— Naturellement, le banquier te suivra dans ta chambre. Il faut qu'il y reste longtemps, — une heure, — il faut qu'il oublie près de toi la notion des choses extérieures...

Elle redevenait subitement riens et perverse, attendant qu'une pensée folle lui avait traversé l'esprit.

— Enfin, fit-elle résolument, il faut qu'il soit heureux pour un ou deux millions.

— Juste ce que ça lui coûtera, ma charmante.

— Mais la porte? — Quelle porte? — La porte entre le boudoir et ma chambre, il faudra bien la fermer.

— Dame, c'est élémentaire. Pour cela aussi, je compte sur toi. Tu as mille prétextes... la crainte de voir arriver Louise... ou quelque autre de tes domestiques...

— C'est bon, c'est bon... S'il n'y avait que cette difficulté-là, je ne serais pas si indécise.

— Mais, ma chère, il n'y en a pas d'autre; Louise, tu me l'as dit cent fois, est entièrement dans tes mains. Tu peux absolument compter sur elle?...

Oh! pour celle-là, je t'en réponds. Elle et moi, c'est la même chose.

— Cela, c'est encore une manière de parler, fit-il en riant; je t'assure que pour notre banquier et pour moi, la différence est sensible.

Elle haussa les épaules, — Qu'est-ce qu'elle devra donc faire, Louise? — M'introduire dans la maison, m'y cacher et me prévenir quand le boudoir sera libre et que je pourrai y aller faire un petit voyage d'exploration.

— Alors, il faudra qu'elle t'établisse dans sa chambre.

B. RETTAN, (à suivre.)

rouge, mais un rouge indépendant; je ne serai pas un ministériel à outrance, je jugerai les choses comme vous les jugerez, et si jamais il s'élevait un conflit entre le gouvernement et les républicains, je serai du côté des républicains (Applaudissements). Je suis indépendant, je le répète.

Audition de M. Bessières

M. Bessières. — Respectueux des décisions de l'Assemblée, j'ai envoyé mon acceptation écrite à la commission d'initiative, mais je ne viens à cette tribune que pour décliner l'honneur qui m'a été fait. Je prie ceux qui m'ont désigné de bien vouloir voter pour le candidat dont le passé, l'attitude et le désintéressement répondront le mieux à leur sentiment (Applaudissements).

Audition de M. Thévenet

M. Thévenet. — Si je n'ai pas répondu de suite à la lettre qui m'a été adressée, c'est que j'ai jugé plus simple de venir m'expliquer. J'accepte également le programme. Ma candidature a été accueillie par des atténués qui ne m'ont pas surpris. A peine mon nom a-t-il été prononcé que l'on distribuait à tous les députés un journal contenant des injures, des diffamations et des calomnies à mon endroit. J'ai traité ce journal avec dédain, j'ai l'habitude des injures; j'en ai reçu quand j'étais ministre, et plus elles augmentaient d'intensité, plus j'en étais fier. On veut ramasser ces injures, je le répète, je ne répondrai pas.

J'ai maintenant deux mots à dire personnellement. M. Guillaumou vient d'exposer une théorie d'après laquelle un élu du suffrage universel ne doit pas l'abandonner.

M. Thévenet. — Dans tous les départements il y a des sénateurs qui ont été députés. J'en compte trois dans le département du Rhône. Je citerai en outre l'exemple de M. Constans. (Protestations.)

M. Guillaumou. — J'ai parlé pour moi personnellement.

Plusieurs voix. — Parlez pour vous.

M. Thévenet. — La besogne à accomplir au Sénat exige la préparation de la Chambre. L'œuvre du Sénat consiste à faire des modifications de rédaction; la meilleure préparation à cette œuvre est, par excellence, l'accomplissement du mandat de député. L'ancien député peut, mieux que personne, critiquer, réaliser les réformes et les projets de loi dont il a l'habitude.

Je remercie M. Voguë de l'éloge qu'il a bien voulu faire de moi. Il a rappelé une période de ma vie qui est pour moi un souvenir et un honneur. (Exclamations ironiques.)

J'ai eu, en 1889, dans l'exercice du pouvoir, beaucoup d'amertumes, mais j'ai accompli mon devoir. (Exclamations ironiques; rares applaudissements.)

Je ne suis pas indispensable à la Chambre. Dans la députation du Rhône, il y a des hommes supérieurs en nombre suffisant, je citerai M. Burdeau et mon excellent ami Aynard, qui récemment ont soutenu brillamment des discussions. Quant aux autres, je n'établirai pas une hiérarchie entre eux.

Le programme du Sénat doit être un programme de prudence et de réforme.

Au Sénat, il y a une majorité de républicains qui ont brillé par leur fermeté; il y a des vétérans qui savent combien il est difficile de gouverner un grand pays comme la France; ils montrent beaucoup d'hésitation à se lancer dans l'inconnu.

Il faut inculquer au Sénat un sang nouveau et réformateur; le Sénat a autre chose à faire que de jouer paisiblement des biens acquis. Je veux aller au Sénat pour y apporter l'esprit réformateur.

Des amis républicains m'ont reproché le vote que j'ai émis il y a quelques jours sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Une voix. — C'était pour être sénateur!

M. Thévenet. — J'ai derrière moi vingt ans de lutte pour la République; si je n'ai pas agi toujours avec désintéressement, qu'on en apporte ici des preuves!

Une voix. — Parfaitement.

M. Thévenet. — J'ai voté avec mon collègue, M. Bérard. Deux questions se posaient; la première était celle-ci: Doit-on préparer la séparation des Eglises et de l'Etat; 180 républicains ont répondu oui. Il s'agissait ensuite de savoir si l'on devait voter l'ordre du jour accepté par le Sénat. Cet ordre du jour contenait beaucoup de mots, mais il était exclusif de tout acte préparatoire; il ne m'a pas paru suffisant.

J'ai préféré l'ordre du jour jamais donné au gouvernement l'ordre de présenter une loi sur les associations, parce que cet ordre du jour n'était pas une parole vaine.

Mon vote n'a pas été dicté par un esprit d'hostilité envers le cabinet. Depuis que je ne suis plus ministre, j'ai toujours voté pour le ministère dans lequel je compte de nombreux amis; mais, il y a un an, lorsque se discutait la question des biens de main-morte, M. de Freycinet me promettait de présenter un projet de loi sur les associations. J'ai voulu lui rappeler sa promesse.

Je déclare ici que je ne suis ni un sectaire, ni un persécuteur; je suis partisan de la liberté de conscience de la façon la plus large et la plus complète, mais souvent le clergé croit devoir entrer dans la lutte politique; je déplore que cette question soit suspendue depuis si longtemps devant le pays sans que jamais on soit arrivé à la résoudre.

En ce qui concerne les questions économiques et les lois sociales, je m'en suis occupé; je suis membre du Conseil supérieur du travail.

Si vous m'envoyez au Sénat, je continuerai dans cette voie.

M. Bérard. — M. Thévenet a bien voté par la décision de la réunion plénière à laquelle assistaient cent-cinquante députés de la gauche. J'ai voté l'ordre du jour jamais, sans en considérer les conséquences, car je ne pense pas que la République doive être arrêtée par l'éventualité de la chute d'un ministère. (Applaudissements.)

M. Bessières. — Je demande quelques explications sur un acte politique de la plus haute importance. Le président du conseil avait promis qu'il déposerait à bref délai un projet; il y avait à lui donner un avertissement, mais si le gouvernement demandait un vote de confiance, c'était pour avoir à la fois le délai et le temps nécessaire pour agir dans le sens qui lui était indiqué.

D'autre part, avant de trancher la question de savoir si les cultes doivent être ou non un service public, il faut, si l'on est partisan de la séparation des Eglises et de l'Etat, commencer par la faire dans sa famille.

Je termine en demandant à M. Thévenet s'il a refusé au gouvernement l'ordre du jour de confiance dont il avait besoin pour préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Thévenet. — La loi sur les associations est une loi nécessaire. M. de Freycinet me l'avait promise à moi-même en décembre 1890.

J'ai voulu qu'il y eût un mot dans l'ordre du jour pour lui rappeler sa promesse et j'ai agi dans l'intérêt de la clarté du vote.

M. Ligonnat. — D'après les explications que M. Thévenet vient de nous fournir, et en raison de sa qualité d'ancien ministre de la justice et des cultes, il devait monter à la tribune. En s'abstenant de le faire, il n'a pas accompli son devoir. (Applaudissements.)

Les candidats entendus, on va passer au vote.

M. Marc Guyay demande ce que signifie ce vote.

M. Colliard pense que l'ouverture du scrutin est un peu hâtive et qu'il serait bon de discuter un peu avec les autres candidats comme on l'a fait avec M. Thévenet.

L'orateur ajoute que l'ancien ministre se charge de répondre aux accusations; c'est une façon trop commode de se justifier.

M. Thévenet reproche au gouvernement de ne pas avoir tenu ses engagements; mais lui-même, quand il a été ministre, n'a pas suivi le programme qu'il avait accepté comme député.

M. Bérard. — M. Colliard n'est que délégué suppléant! Il n'a pas le droit de parler.

M. Colliard. — Je ne suis, il est vrai que suppléant, mais j'ai été invité par la commission d'initiative. Ai-je le droit de parler?

M. Nolot. — Parlez.

M. Colliard. — En ce cas, je demande la suppression du Sénat.

La proposition de M. Colliard souleva un tumulte assez violent. On cria: « Assez! Assez! »

M. Deschamps. — Je rappellerai seulement qu'un projet de loi sur les associations a été déposé sous le ministère Floquet, et retiré sous le ministère Thévenet.

M. Thévenet. — Le projet sur les associations n'a pas été retiré par le ministère auquel j'avais l'honneur d'appartenir, seulement j'ai eu le temps de m'en occuper, j'avais à sauver la République!

Les dernières paroles de M. Thévenet se perdent dans le bruit de nombreux témoins dont il lui affirmait que le projet a bien été retiré sous le ministère Thévenet.

M. Deschamps. — En tout cas, quand on est ministre on doit s'occuper de faire aboutir les lois que l'on a proposées comme député.

M. Gailleton. — Messieurs, nous sommes tous ici des hommes politiques, nous connaissons les candidats. Dans ces conditions, je crois inutile de continuer la discussion et je demanderai au président de mettre la clôture aux voix.

La clôture, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. Nolot explique que le candidat qui aura obtenu le plus de voix sera le candidat du comité républicain électoral, que son nom sera imprimé sur les affiches, et que le comité emploiera tous ses efforts à faire triompher sa candidature.

On passe au vote. M. Colliard qui n'est que délégué suppléant se voit refuser la voix délibérative.

Les délégués dont les noms suivent déposent successivement leurs bulletins dans l'urne:

Nolot, Rogodiat, Berney, Debolo, Gailleton; Bert, d'Anse; Rebatal, Raymond, Grenier; Vericel, de Dommartin, Serin; Dumortier, de Polinay; Durieu, de Grézien; Bérard, député; Chevillard, Bonnier; Lavigne, de Sainte-Colombe; Monnet, de Saint-Pons; Barthe, de Lenthé; Michon, Sormey; Greppe, de Belmont; Pella, de Villé-Morgon; Vercher, Brun; Guillaumou, député; Georges, de Chirouble; Goutez, de la Mulatière;

Normand, d'Oullins; Combe, Chardigny, de la Mulatière; Desvigne, de Chirouble; Bouillon, Bruyas; Voland, de Saint-Maire; Augagneur; Desvoys, de Belleville; Guérin, de la Mulatière; Curtelin; Chapuis, de Morand; Bamier, de Sainte-Colombe.

Lespinais, de la Demi-Lune; Therniet, de Tassin; Colas, de Tassin; Clével, Feuilleux; Lagrange, Morlon, de Craponne; Marc Guyay, Paillasson, Carapan, Valensat, Barge, de Saint-Rambert; Belleron, de Vaulx-les-Vignes; Geoffroy, de Vaulx-les-Vignes; Baudrac, de Loire; Genet, Guibert, d'Ampuis; docteur Lassalle, Guinand, de Saint-Jean; Bonferron, d'Ampuis; Fond, de Condrieu; Eymin, d'Ampuis; Droge, de Craponne; Gayet, de Saint-Genis-les-Ollières, Vallon, Jugy, Rossigneux, Boudet, Vuldy, de Sainte-Croix.

Philibert, de Beaujeu; Peillon, Develle, Laurent, de Villefranche; Peillon, de Morand; Troussier, de Villefranche; Lavigne, Pillot, de Bron; Michel, conseiller d'arrondissement; Charrier, de l'Arbresle; Font-roubert, d'Oullins; Guyard, d'Oullins; Vol-dier, Thomas, Quivoigne, Day, d'Oullins; Bailly, Arquillière, de la Mulatière; Botton, de Villefranche; Dolu, de Villefranche; Fayard, de Villefranche.

Laisse, de Beaujeu; Despeilles, Brunier, de Caluire; Thomas, de Létra; Reverand, de Villeurbanne; Marmonnier, de Villeurbanne; Pascal, de Villeurbanne; Goujet, de Francheville; Charbonnier, de Charbonnières; Girard, de Charbonnières; Roche, de Saint-Julien; Foret, de Caluire; Griffroy, de Caluire; Fléchet, de Francheville; Fachat, de Villeurbanne.

Champalle, Despeignes, Odin, de Proprières; Berthelmer, de Proprières; Passot, de Saint-Georges; Tondou, de Saint-Georges; Raymond, de Saint-Romain; Puliataz, de Saint-Georges; Ferronillat, Pillaz, de Caluire; Bousson, de Saint-Georges; Peillon, de Givors; Savelgnon, de Saint-Foy; Grand, Rivière, de Brindas; Champin, de Givors; Quetier, de Givors; Claret, Guichard, Gausse, Pétralle, de Saint-Genis; Faure, de Saint-Genis; Grand, de Givors; Rocha, de Givors; Lyonnal, de Givors; Desgranges, de Givors.

Thivollet, Ravichon, de Saint-Genis; Millon, de Saint-Foy; Martenay, de Givors; Bataille, de Givors; Brossette, de Givors; Tournier, Henry, de Condrieu; Bonnard, Deschamps, Morel, de Condrieu; Autun, de Saint-Pons; Bessières, Bernard, de Villeurbanne; Roland, de Villefranche; Petit, de Caluire; Rivière, de l'Arbresle; Gelas, de Villeurbanne; Dru, de Lenthé; Larron, de Caluire; Saitel, de Villefranche; Micher, de Collonges; Bernard, de Collonges; Mayne, de Glézie; Voyant, de Villeurbanne; Kock, de Givors.

Duran, de Villeurbanne; Isnard, de Fontaines; Bessas, de Villeurbanne; Porchi, Cunin, de Vénissieux; Dupuis, Perrin, Aynard, de Thizy; Verger, Rive, Drevet, de Caluire; Bertholier, Dupuis, de l'Arbresle; Brun, de Messimy; Lagrange, Chabert, de Glézie; Sublet, de Vénissieux; Montet, Picotin, de Lucenay; Favre, Gerin, de Vénissieux.

A cinq heures le dépouillement est terminé.

M. Nolot proclame les résultats du vote:

Volants..... 184

MM. Clapot..... 109 voix
Thévenet..... 57 —
Quivoigne..... 3 —
Gailleton..... 1 —
Bulletins blancs et nuls..... 3

En conséquence M. Clapot est proclamé candidat du Comité républicain électoral.

M. Thivollet demande, en présence de ce résultat, ce que comptent faire les autres candidats et prie le président de leur donner la parole.

M. Nolot. — La parole est à M. Quivoigne.

M. Quivoigne. — Je remercie les huit amis qui m'ont donné leurs voix et c'est avec plaisir que je me retire devant mon excellent ami Clapot.

M. Nolot. — La parole est à M. Thévenet.

M. Thévenet n'est pas là; il n'a pas entendu ou n'a pas voulu entendre l'appel qui lui était adressé.

M. Nolot informe les délégués qu'une nouvelle réunion aura lieu avant le vote, pour l'audition des candidats: elle sera tenue samedi.

M. Nolot émet le vœu que les délégués de la campagne y assistent en grand nombre, et lève la séance à 5 heures 10, au cri de: Vive la République!

M. Grecoff donna à M. Lanet l'assurance qu'il n'y avait pas de décrets d'expulsion, la veille de l'expulsion.

Lorsque M. Lanet se plaignit à M. Grecoff, celui-ci donna l'assurance que M. Stambouloff avait fait procéder à l'expulsion sans le consulter.

M. Ribot conclut de ces faits à la mauvaise foi et au manque de loyauté du gouvernement bulgare.

Il demande, pour rétablir les relations avec la Bulgarie, la révocation du décret d'expulsion ainsi que l'autorisation pour M. Chadourne, de rentrer à Sofia, déclarant que si la puissance suzeraine n'oblige point la Bulgarie à donner satisfaction, il demandera l'intervention des puissances signataires du traité de Berlin.

Un Communiqué de M. Grecoff

Suivant des informations de source officielle, M. Grecoff aurait adressé hier au commissaire ottoman, à Sofia, un long *memoria* dans lequel, après avoir fait l'historique détaillé de la Bulgarie, il soutient que les traités conclus avec la Bulgarie ont été violés ni les traités ni les capitulations.

Il exprime l'espoir que la France reviendra sur sa décision et rétablira les relations avec la Bulgarie.

Paris, 3 janvier.

Ce matin à six heures, à Ville-d'Avray, le pèlerinage des amis de Gambetta. On remarquait dans l'assistance, MM. Isambert, Reinach, Jarnal, Delpuch, Armez, députés; Camescasse, ancien préfet de police; Midrin, maire de Sèvres; Wolowski, ancien commandant du corps franc des Vosges; Garjat, Sansbœuf, E. Siebecker; une délégation de l'ancien comité de Gambetta, et la Société républicaine du Lot, qui avaient apporté des couronnes.

Après avoir visité la maison des Jardies, les manifestants se sont groupés devant la porte, et M. Isambert a pris la parole.

« Au seuil de cette maison, a-t-il dit, que l'Etat vient de recevoir comme un souvenir national, je vous remercie de votre fidélité à ce pèlerinage. Nous venons ici, non seulement raviver notre douleur, mais surtout prendre des leçons.

« L'année qui vient de s'écouler nous a apporté une consolation; nous avons vu notre armée reconstituée telle que l'avait désiré Gambetta. Réconfortons-nous donc, avec notre deuil toujours au cœur, mais avec une foi dont il nous a donné l'exemple. »

M. Jarnal a prononcé ensuite une chaude allocution.

« Le pays, a-t-il dit, sait ce que nous venons faire ici tous les ans, il sait ce que Gambetta était comme orateur, comme patriote, comme homme politique, et il semble que plus il entre dans l'histoire, plus il reste vivant parmi nous.

« L'année a été bonne, la République peut saluer aujourd'hui toutes ces nobles conquêtes auxquelles il avait sacrifié sa vie. Mais si notre grand et cher disparu était là, il nous dirait que pour les peuples, de même que pour les individus, il est encore plus difficile de supporter la bonne que la mauvaise fortune. Ne brusquons donc rien, rappelons-nous que Gambetta s'en rapportait surtout à l'imminence de la justice des choses, et souvenons-nous des paroles de ce grand homme de la Révolution, qui a dit: « Ceux qui verront un jour ces choses, seront heureux. »

Paris, 3 janvier.

Le ministre de la guerre prépare un projet de loi sur le service de l'état-major. Ce projet que le comité de l'état-major présidé par le général de Coles a longuement étudié, donne satisfaction aux vœux exprimés par la plupart des commandants de corps. Les officiers brevetés employés dans le service de l'état-major ne seront plus réintégréés dans les régiments que sur leur demande.

D'autre part, les officiers de l'Ecole supérieure de guerre ne seraient plus affectés d'office au service de l'état-major.

En un mot, on permettrait aux uns et aux autres de faire un stage prolongé, soit dans la troupe, soit dans les bureaux de l'état-major.

Il ne resterait plus qu'à compléter cette réforme en augmentant le nombre des officiers admis tous les ans à l'école supérieure de guerre.

C'est seulement la veille de Pâques qu'aura lieu la première promotion de généraux. Elle sera déterminée le 9 avril par l'admission au cadre de réserve du général de division Logerot, gouverneur de Toul, dernier frère de l'ancien ministre de la guerre.

En y comprenant une retraite prématurée annoncée dans un corps d'armée du Midi, la prochaine promotion comprendra trois généraux de division et dix généraux de brigade.

Depuis bientôt quatre ans que M. de Freycinet est aux affaires, il a été reconnu qu'avec les promotions trimestrielles il était impossible de tenir un compte exact de la proportionnalité d'avancement revenant à chaque arme. L'an dernier, nous avons eu des promotions le 21 mars, le 11 juillet, le 28 octobre et le 29 décembre. C'est, à peu près, à des dates correspondantes que seront nommés les généraux de division et de brigade en 1892.

Nous avons dit dernièrement que les réserves des classes de 1882 et 1883 seront appelés dans le cours de la présente année.

Cette convocation, d'une durée de vingt-huit jours, aura lieu, pour les réserves d'infanterie, en trois périodes, savoir: du 14 mars au 10 avril, du 22 août au 18 septembre, et du 26 septembre au 23 octobre.

La date de la seconde période indique l'époque probable des grandes manœuvres d'automne; et, comme la libération de la classe qui termine ses trois années de service suit immédiatement la fin des opérations, les soldats de la classe de 1888 seront sans doute renvoyés vers le 20 septembre.

Paris, 3 janvier.

L'ACTE DE BRUXELLES

Les représentants des puissances signataires de l'acte général de Bruxelles, réunis hier au ministère des affaires étrangères, ont pris acte de la remise des ratifications de l'Autriche-Hongrie de la Russie, de la Turquie et de la France.

CONVENTION FRANCO-GRECQUE

La Chambre grecque a voté hier un projet autorisant le gouvernement à proroger pour cinq mois la convention commerciale actuelle avec la France.

LA CZARINE EN FRANCE

On fait courir le bruit que l'impératrice de Russie viendrait cet hiver en France, accompagnée du grand-duc Georges. Ce serait, à ce qu'on assure, dans une des stations balnéaires de la Méditerranée que Sa Majesté aurait décidé de passer un ou deux mois.

Nous croyons savoir qu'il n'y a encore rien de définitif au sujet d'un voyage de l'impératrice de Russie en France. Il n'est

même pas certain que Sa Majesté doive quitter la Russie.

En tout cas, le gouvernement français n'a pas encore été pressenti, comme l'usage le veut, relativement à cette visite impériale.

LA MÉMOIRE DE GAMBETTA

Paris, 3 janvier.

Ce matin à six heures, à Ville-d'Avray, le pèlerinage des amis de Gambetta. On remarquait dans l'assistance, MM. Isambert, Reinach, Jarnal, Delpuch, Armez, députés; Camescasse, ancien préfet de police; Midrin, maire de Sèvres; Wolowski, ancien commandant du corps franc des Vosges; Garjat, Sansbœuf, E. Siebecker; une délégation de l'ancien comité de Gambetta, et la Société républicaine du Lot, qui avaient apporté des couronnes.

Après avoir visité la maison des Jardies, les manifestants se sont groupés devant la porte, et M. Isambert a pris la parole.

« Au seuil de cette maison, a-t-il dit, que l'Etat vient de recevoir comme un souvenir national, je vous remercie de votre fidélité à ce pèlerinage. Nous venons ici, non seulement raviver notre douleur, mais surtout prendre des leçons.

« L'année qui vient de s'écouler nous a apporté une consolation; nous avons vu notre armée reconstituée telle que l'avait désiré Gambetta. Réconfortons-nous donc, avec notre deuil toujours au cœur, mais avec une foi dont il nous a donné l'exemple. »

M. Jarnal a prononcé ensuite une chaude allocution.

« Le pays, a-t-il dit, sait ce que nous venons faire ici tous les ans, il sait ce que Gambetta était comme orateur, comme patriote, comme homme politique, et il semble que plus il entre dans l'histoire, plus il reste vivant parmi nous.

« L'année a été bonne, la République peut saluer aujourd'hui toutes ces nobles conquêtes auxquelles il avait sacrifié sa vie. Mais si notre grand et cher disparu était là, il nous dirait que pour les peuples, de même que pour les individus, il est encore plus difficile de supporter la bonne que la mauvaise fortune. Ne brusquons donc rien, rappelons-nous que Gambetta s'en rapportait surtout à l'imminence de la justice des choses, et souvenons-nous des paroles de ce grand homme de la Révolution, qui a dit: « Ceux qui verront un jour ces choses, seront heureux. »

Paris, 3 janvier.

L'INFLUENZA EN BELGIQUE

Bruxelles, 3 janvier.

L'influenza se répand dans toute la Belgique et prend en plusieurs endroits un caractère dangereux.

Un village de Cheel, où se trouve une colonie d'aliénés qui y sont installés chez les habitants, il y a depuis Noël 181 décès, ce qui est énorme pour un petit village. Parmi les morts se trouvent plusieurs malheureux aliénés. On craint que la maladie ne se répande dans les villes environnantes.

La ville de Malines est également éprouvée. Le collège des Echevins, sur le conseil du service médical, a fait fermer les écoles de la ville.

Hier, sur les 3,000 ouvriers de l'arsenal, 337 manquaient au travail et étaient atteints de cette maladie.

ARRESTATION D'UN CAISSIER

Paris, 3 janvier.

La maison de banque Holskier, 30, boulevard Haussmann, avait un caissier fondé de pouvoirs en lequel tout le monde avait pleine confiance. Depuis vingt ans qu'il était dans la maison, Louis César Werner n'avait mérité que des éloges. C'était du reste, en même temps, un bon père de famille, rentrait tous les soirs près de ses trois enfants, à Bois-Colombes, 56, avenue des Belles-Vues et n'ayant aucune des tentations de l'existence parisienne. Il était du reste largement rémunéré. Ses appointements s'élevaient à 20,000 francs par an.

Hier matin, Werner venait présenter ses souhaits de bonne année à son patron. Mais les compliments lui restèrent dans la gorge. A côté de M. Holskier se tenait un inspecteur de la Sûreté.

César Werner, le caissier modeste, jona à la Bourse depuis trois ans. Il avait perdu, tout ce qu'il possédait, plus 400,000 francs qui ne lui appartenaient pas.

Un commissaire de la rue de Provence il a fait des aveux complets.

DÉPARTEMENTS

ISÈRE

Grenoble. — Recrutement. — Les tableaux de recensement des jeunes gens qui ont atteint leur 20^e année (nés le 1^{er} janvier), seront publiés et affichés sous le passage de l'Hôtel-de-Ville, les dimanches 3 et 10 janvier 1892 à 10 heures du matin.

Les personnes qui auraient à réclamer soit contre les inscriptions, soit contre des omissions devront faire leur déclaration à la mairie (deuxième division) sans aucun retard.

Assistance publique. — Dons fait à la mairie, pendant la semaine écoulée: Dons

Paris, 3 janvier.

Une note de M. Ribot

On mande de Constantinople:

Dans une note adressée à la Porte, au sujet de l'affaire de M. Chadourne, correspondant de l'agence Havas, à Sofia, M. Ribot proteste contre la violation du traité de Berlin et des capitulations. Il ajoute que

LA SEMAINE AGRICOLE

LES FLEURS AU SALON

C'est à vous, mesdames, ainsi que nous vous l'avons promis, que nous consacrons notre première causerie de 1892. Nous laisserons de côté, quelquefois, ces questions agricoles, qui, pour beaucoup d'entre vous ne doivent pas avoir un grand intérêt. Tandis que les soins à donner aux plantes d'appartements et aux fleurs, rentrent mieux dans vos goûts et dans vos attributions.

C'est grâce à vous, mesdames, que le goût des fleurs se vulgarise davantage. C'est point un engouement, une mode; c'est un sentiment inspiré par la nature et infiltré dans les mœurs; c'est le besoin de plaisirs délicats, de jouissances pures et simples que chacun veut satisfaire, ce qui, maintenant, s'obtient sans peine, grâce à la modicité des prix que nous procure le perfectionnement incroyable apporté au jardinage de commerce.

Couvrir sa cheminée au mois de janvier de végétation forcée, de fleurs pâles et sans odeur, c'est moins parer l'hiver que déparer le printemps. Si nous reproduisons cette boutade de Jean-Jacques Rousseau, c'est pour attirer l'attention de nos lecteurs et surtout de nos lectrices sur la récolture qui s'est opérée dans les cultures de fleurs et de plantes.

Il n'est pas de moment mieux choisi pour fleurir et demeurer que le premier mois de l'année; c'est le mois des visites. Une maîtresse de maison, femme du monde expérimentée, sait tout le parti qu'elle peut tirer de quelques fleurs habilement disposées dans des corbeilles, des vases, des bibelots, des pochettes pour orner ses salons, pour ajouter un peu de coquetterie dans un boudoir orné déjà de quelques merveilleuses productions artistiques. Aux jours de réceptions, quelle précieuse ressource ne lui offrent pas les belles fleurs.

Les roses, toujours inestimables, toujours séduisantes, coupées avec de longues tiges, réunies en touffes d'une même nuance, — ce qui est le plus réussi et le plus distingué, — ou de couleurs entremêlées, placées dans un vase rempli d'eau, produisent beaucoup d'effet. Piquez, dans la masse de ces fleurs, quelques frondes aériennes de fougères, telles que *Adiantum*, quelques branchettes d'*Asparagus*, selon votre goût, ou si vous n'avez aimé pas l'effet, laissez aux roses seules le soin de vous plaire, ce qui nous semble bien préférable. Charmante aussi, une gerbe élanée de roses, avec une touffe de réséda et une poignée de violettes de Parme; placez ces fleurs parfumées dans votre boudoir, madame!

Les lilas blancs, si gracieux, si délicats, avec leur tendre feuillage teinté de jaune pâle, réunis dans un élégant vase de fine porcelaine, font toujours bel effet.

Vous pouvez aussi, entre ces branches délicates, glisser quelques roses thé; ce sera tout simplement délicieux, et chacun sera ravi par ce raffinement de subtils parfums! Les tubéreuses, autres blanches corolles, dont la fraîche haleine est exquise, forment, seules ou associées à quelques grappes d'une orchidée que l'on nomme *Odontoglossum*, aux pâles nuances, un riche assemblage qui paraît à merveille une porcelaine de prix. Dans les orchidées, ces plantes que

DÉPÊCHES

anonymes 97 fr. 55; don de l'Alliance gymnastique le 1er janvier, 10 fr.; Bal de l'Echo des Alpes, 38 fr.; M. Guillet, 10 fr. 25; la Loge maçonnique « Les Arts réunis », 250 fr.; la Loge maçonnique l'Alliance Bossaise » 85 fr. — Total 482 fr. 80.

LE CRIME DE DIJON

Arrestation de l'assassin

Dijon, 3 janvier. L'assassin des époux Roy a été arrêté hier soir à dix heures, par la police de notre ville. C'est un nommé Jean-Claude Charton (dit Lucien), âgé de 48 ans, qui a été domestiqué chez ces infortunés vieillards et qui avait été chassé pour ivrognerie. On savait déjà dans la journée que l'assassin ne pouvait être un autre que Charton: en effet, trouvé ses sabots ensanglantés dans la fosse d'aisances de la maison. En outre, une perquisition faite dans le grenier de la maison où habitait Charton, avait amené la découverte d'un pantalon et d'un gilet de laine portant de nombreuses taches de sang. Aucun doute n'était permis. La police se mit à la recherche de l'assassin, mais elle ne put parvenir à lui mettre la main dessus. Enfin, vers dix heures du soir, au moment où Charton se disposait à quitter Dijon, le commissaire de police du premier arrondissement, aidé de deux agents, l'arrêtait avenue Victor-Hugo. L'assassin n'a fait aucune résistance. Amené immédiatement devant M. le commissaire de police, il n'a fait aucune difficulté d'avouer son crime, mais sans manifester un seul instant le moindre repentir. On a trouvé sur lui une grande partie des bijoux volés: le bracelet de la femme, la montre en or du mari, plus une somme de huit francs. Le bruit de l'arrestation s'étant rapidement répandu en ville, la foule s'est rassemblée aux abords du commissariat de police, hantant le misérable et menaçant de l'écharpé. Un bureau de police, Charton a été conduit au parquet, où MM. le juge d'instruction Tondut et le substitut Driot lui ont fait renouveler ses aveux. Charton a fait preuve du même cynisme que chez le commissaire. — La patronne, a-t-il dit, je lui ai fait son affaire la première. Le patron a voulu se réveiller, je l'ai attrapé par les guibolles et lui ai fait... un coup d'épaule, puis, quand il a été à terre, je lui f... un coup de hache sur la tête. Le juge d'instruction ayant demandé à Charton s'il regrettait son crime, il a répondu: Des regrets, jamais de la vie. Il y a longtemps que je le leur en voulais. On va me compter la tête, je m'en f... Je ne manquerai pas de prendre mon petit verre de cognac. Charton va être confronté tout à l'heure avec ses victimes. La foule qui entoure la prison pour le voir sortir, est considérable.

LYON NOS ÉCHOS

Aujourd'hui, paraîtront à l'Officiel les nominations suivantes dans la Légion d'honneur, faites sur la proposition de M. Jules Roche, ministre du commerce. M. Hugon, brasseur à Ruoms (Ardèche), et M. Michal-Ladichère, fabricant de tissus de soie, à Saint-Geoire (Isère), sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur. Sont nommés, sur la proposition du même ministre, à l'occasion de l'Exposition de Moscou: Officier de la Légion d'honneur, M. Permezel, fabricant de soieries à Lyon; Chevaliers, MM. Arbel, gérant des forges de Couzon (Loire); Chabert, industriel à Chomérac (Ardèche); Ducôté, fabricant de soieries, à Lyon; Giraud, fabricant de soieries à Lyon. Dans les publications de mariage, nous relevons celui de M. Casuani, professeur d'équitation, avec M^{lle} Mariage, de Montpellier. M. Casuani est le fils du directeur du cirque installé depuis quelques jours cours du Midi. Les journaux en France: Le ministre de l'intérieur vient de faire le relevé des journaux qui existent actuellement en France. Le chiffre est assez considérable, puisqu'il s'élève à plus de 5,000, décomptés ainsi: Pour Paris: journaux républicains et gouvernementaux, 122; conservateurs, 39; républicains non politiques, 1,841. Total: 2,002. Pour la province et la banlieue de Paris: journaux républicains et gouvernementaux, 942; conservateurs, 960; publications non politiques, 1,607. Le total des journaux politiques est de 1,563. Ceux des journaux non politiques de 3,009. Le total des prix à décerner aux médecins, pour récompense de nouvelles découvertes, s'élève, pour l'année 1892, à la somme de 121,050 francs. Sur cette somme, il faut prélever la grosse part — soit 100,000 francs — pour le prix Bréant. Le montant de ce prix est destiné à celui qui aura trouvé le moyen de guérir du choléra asiatique ou qui aura découvert les causes de ce terrible fléau. Prévoyant que le prix de cent mille francs ne sera pas décerné tout de suite, le fondateur a voulu, jusqu'à ce que le prix soit gagné, que l'intérêt du capital fût donné à la personne qui aura fait avancer la science sur la question du choléra ou de toute autre maladie épidémique, ou enfin que ce prix pût être gagné par celui qui indiquera le moyen de guérir radicalement les dardtes, ou ce qui les occasionne. L'année dernière, l'Académie n'a pas décerné le prix, mais elle a accordé un encouragement à M. Nepveu, professeur de l'école de médecine de Marseille, pour l'ensemble de ses travaux. L'évêque de Carcassonne s'appelle M. Billard. M. Billard qui se soucie autant des circonférences de M. Fallières que M. Soudard d'une goutte, s'est rendu l'autre jour à Rome avec une permission press sous son bonnet et vient de voir, de ce fait, le dernier trimestre de son traitement allégé de 500 francs. Cette

revenue correspond à la durée de l'absence de l'évêque. Allons! une petite « poule » au bénéfice de M. Billard!

L'utilité des vieux journaux

L'encrê d'imprimerie éloignant les mouches et les vers tout aussi bien que le camphre ou le papier de goudron, les vieux journaux servent à envelopper les lainages et habits. De plus, étant imperméables, ils sont précieux pour conserver la glace. Une cruche d'eau glacée, enveloppée dans un journal dont on tord les deux bouts de façon à empêcher toute circulation de l'air, se conserve toute une nuit d'été, la glace ne fondant que d'une façon insensible. Et il y a des gens pour dire que les journaux ne servent à rien!

Un émérite statisticien vient d'établir le compte exact des grenouilles qu'on consume en France d'un bout à l'autre de l'année. Il paraît que, malgré notre goût pour la batracopagie, les Etats-Unis nous dament le pion et absorbent dix fois plus de grenouilles que nous.

Rien qu'à New-York, il se débite, par année, près de 3,000 kilogrammes de ces intéressants batraciens, et le marché de San-Francisco vend chaque jour 500 kilogrammes de suisses de grenouilles; on les paie 2 fr. 60 la livre de 453 grammes. C'est plus cher que du veau. On trouve des établissements d'éducation dans plusieurs Etats du Canada.

Les anarchistes lyonnais travaillent pour l'exportation. Un de nos confrères de Saint-Etienne rend compte d'une conférence anarchiste dont l'ordre du jour, très suggestif « le droit au vol et à l'assassinat », était pris comme point de départ.

Il s'agissait de glorifier l'anarchiste Ravachol, l'assassin de l'ermite de Chambles, dont le procès en cour d'assises a tout récemment occupé la chronique.

Le compagnon Paul François, un Lyonnais, déclare qu'il n'a pas eu l'honneur de connaître Ravachol.

La théorie anarchiste envisageant la propriété comme un vol manifeste, Ravachol n'a fait, en s'insurgeant, que mettre cette théorie en pratique.

C'est la meilleure des propagandes. Le citoyen Paul François termine en constatant que dans la société future, l'harmonie la plus parfaite existant, la propriété étant complètement supprimée, ni le vol ni l'assassinat n'auront de raison d'être.

Plus de crimes passionnels, puisque l'amour sera libre... De belles théories, comme on voit!

Les timbromanes lyonnais vont être satisfaits: A partir d'aujourd'hui, l'administration des postes livre à la consommation un nouveau timbre des colonies.

Quoique peu répandu, on connaît assez généralement celui employé actuellement et qui représente une femme assise s'appuyant de la main droite sur une ancre et tenant de la main gauche un rameau d'olivier.

Le nouveau type est ainsi composé: « La Navigation et le Commerce faisant flotter sur les mers les couleurs françaises. »

Ces deux figures sont assises à la proue d'un navire, tenant chacune d'une main le drapeau tricolore. En haut sont gravés ces mots: « République française — Colonies — Postes. » En bas sont indiqués le prix du timbre ainsi que le nom de la colonie.

Les éclipses en 1892: L'année 1892 présentera quatre éclipses: deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

1° Du 26 avril, à 7 h. 56 m. du soir, au 27 avril, à 14 m. du matin, éclipse totale de soleil, visible seulement sur la côte occidentale du Pérou, du Chili et de la Patagonie, dans les îles orientales de l'Océan Pacifique et à la Nouvelle-Zélande.

2° Du 11 mai, à 9 h. 20 m. du soir, au 12 mai, à 46 m. du matin, éclipse presque totale de lune, visible à Paris.

3° Le 20 octobre, de 4 h. 25 m. à 9 h. 7 m. du soir, éclipse partielle de soleil, visible seulement aux Antilles, dans presque toute l'Amérique du Nord, sauf la côte occidentale, y compris le Mexique, et dans le nord de l'Amérique du Sud.

4° Le 4 novembre, de 2 h. 19 m. à 5 h. 30 m. du soir, éclipse totale de lune, en partie visible à Paris, où la lune se lève à 4 h. 29 m.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi, 4 Janvier, 4e jour de l'année. Premier quartier le 7 janvier; pleine lune le 14. Soleil: lever, 7 h. 56; coucher, 4 h. 15.

Tentative de suicide. — M. Léanthat, maître de platte quai Saint-Clair, 6, qui se trouvait à la Mulatière hier soir, vers cinq heures, s'est porté au secours d'un individu qui venait de se jeter dans le Rhône.

Le sauveteur put ramener encore vivant, sur la berge, le désespéré, qui est un sieur P. P., 28 ans, souveur aux ateliers d'Oullins, demeurant à la Mulatière.

Pendant qu'on lui prodiguait des soins dans un établissement voisin, P. P. a déclaré que c'est à la suite de chagrins d'amour qu'il avait résolu de se suicider.

Cette première tentative semble l'avoir ramené définitivement à des sentiments plus raisonnables. Les bains, par ce temps-ci, n'ont rien, du reste, de bien attrayant!

Pauvre hère. — Le nommé Joseph Marcellin, 60 ans, manoeuvre, sans domicile ni moyen d'existence, par ce temps d'hiver, a commis un acte répréhensible dans le but d'être condamné à la prison. Ce pauvre malheureux qui cherchait à se faire arrêter, a brisé volontairement la nuit dernière, à l'aide d'un bâton, un carreau de vitre d'une valeur de sept francs, à la devanture de M. Charrand, boulanger, rue Hippolyte-Flandrin, 15. Selon son désir, Marcellin a été écroué à la Permanence.

Mauvais fils. — Attirés par des cris de: « Au secours! » des gardiens de la paix ont recueilli au numéro 14 de la rue Bouteille, où elle habite, M^{me} Dragnat Gasparine, 47 ans, blanchisseuse. Cette pauvre femme qui vit maritalement

avec un sieur B..., portait, à la temps gauche, une grave blessure que lui avait faite son fils Joseph, âgé de 17 ans. Ce garçonnet, qui est pisteur, ou pour mieux dire sans aucun métier, maltraita sa mère d'une façon indigne.

Plusieurs fois des voisins ont dû intervenir au cours de scènes violentes. Depuis hier, ce fils dénaturé n'a pas reparu. Il est activement recherché.

Quant à la blessure que porte M^{me} Dragnat, elle ne présente aucun caractère de gravité.

Cocher imprudent. — M. Lagarde, demeurant rue Bagueaud, 9, revenant en voiture, d'Oullins, hier soir à sept heures, quand, arrivé sur le quai Perrache son cheval fit un faux pas et s'abattit.

M. Lagarde chercha à relever la pauvre bête, mais pendant ce temps, une voiture lancée à fond de train et mal dirigée, le renversa, et M. Lagarde fut précipité sous les roues.

On s'empressa autour de lui, et un médecin constata de graves contusions aux jambes. Pendant qu'on soignait la victime dans une pharmacie voisine, l'auteur de cet accident, sans s'occuper autrement du blessé, fouettait son cheval pour échapper à une contravention.

On a pu, fort heureusement, le reconnaître, c'est un sieur J..., camionneur à la compagnie des eaux de Vichy.

Il n'échappera point au châtiement qu'il mérite.

Mauvais coucheur. — Se tromper d'allée ou d'étage semble chose possible, mais P. F..., charpentier a fait mieux que cela hier. Il a enfoncé la porte de l'appartement occupé par M^{me} Barbier, passage Saint-Pothin, 10, et sans plus de façon s'est couché dans le lit.

On juge de la frayeur de la maîtresse du logis quand elle entra. La chose était d'autant plus curieuse que P. F... qui est sans domicile fixe soutenait aux agents qu'il était bien chez lui.

En attendant qu'il ait retrouvé son véritable domicile, M. Jacquot, commissaire de police, l'a fait coucher à la Permanence, où les planches du lit de camp ont dû lui faire regretter le lit moelleux qu'il venait de quitter.

Les suites du premier de l'an. — Hier, vers midi, le sieur V..., serrurier, à Ste-Foyles-Lyon, quittait Lyon où il avait passé la matinée pour regagner son domicile.

Dans ses pérégrinations, à travers notre ville, il avait visité successivement tant de comptoirs que les rues n'étaient plus assez larges pour lui.

Cette « noce » du jour de l'an devait lui être funeste, car, deux heures plus tard, on le trouvait mort dans un fossé profond de cinq mètres, situé en face la propriété Empaire, à St-Just.

La mort semble due à une congestion provoquée par le froid et la grande quantité d'alcool absorbé.

M. le commissaire de police de St-Just a fait transporter le corps de V... au domicile de sa famille.

Tombé d'un premier étage. — Hier, vers midi, M. Gaspard Martinet, 44 ans, demeurant chez M^{me} Magnin, logeuse, rue Saint-Georges, 6, s'est jeté du haut d'une terrasse élevée d'un étage, dans la cour de la maison.

M. Martinet a été relevé et transporté à l'Hôtel-Dieu où vu la gravité de ses blessures il a été admis d'urgence.

Etretnes à bon marché. — Dans la journée d'hier, on n'a pas arrêté moins de quatre personnes, dans les galeries du Grand-Bazar. Ces gens qui pratiquent le vol à l'étalage et qui pensaient, grâce à la foule, opérer en toute sûreté ont été écroués par M. Pohn, commissaire de police du quartier de la Bourse.

Ce sont les nommés F. E..., 37 ans, employé de commerce, rue de la Vierge. — G. C..., 27 ans, manoeuvre, rue de l'Épée. — Madeleine J..., 21 ans, sans profession, rue de l'Hôpital, et Louis D..., mécanicien, rue d'Aubigny.

Ce dernier, très correctement mis, portait le ruban de la médaille militaire, auquel il n'a pas droit.

— Philibert D..., 45 ans, qui Pierre-Seize, a été écroué également pour vol de cravates à l'étalage de M. Bertrand, 9, quai de Vaise.

Une femme asphyxiée. — Une revenante, M^{me} Marthe, âgée de cinquante ans, a été trouvée hier matin asphyxiée dans son domicile, au rez-de-chaussée de la maison n° 43, rue Sainte-Jeanne, à la Guillotière.

L'asphyxie provient d'un réchaud à charbon que M^{me} Marthe avait probablement laissé brûler, imprudemment allumé sans prendre soin de faciliter l'aération de sa chambre.

Mordu par un chien. — Le chien de M. Arbaretta, entrepreneur, rue Schœnberg-Gryphe 155, a mordu à la figure une fillette de six ans, M^{lle} Alice Bonniat, dont les parents habitent la rue des Culattes, 75.

On a mené l'enfant chez M. Perrin, pharmacien, avenue des Ponts, qui a cautérisé la plaie.

Chutes. — M. Victor Verret, soixante-quatre ans, journaliste, qui est sujet aux étourdissements, est tombé de sa hauteur dans la maison qu'il habite, rue Saint-Georges.

Les blessures qu'il s'est fait, dans sa chute, ont nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

— M. Gaspard Martinet, cocher de fiacre, grande rue des Charpennes, 41, est tombé de son siège en face le numéro 14 de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Après avoir reçu des soins chez M. Bouchet, pharmacien, place de la Comédie, le cocher a pu se rendre à son domicile.

Le feu. — Le feu de M. Varichon, propriétaire route d'Heyrieux, 103, a été en partie détruit par un incendie hier matin, vers cinq heures.

Les pompiers de Monplaisir-la-Plaine ont porté les premiers secours, et à l'aide de la pompe de l'usine Couppie, ont pu facilement se rendre maîtres du feu. Les deux pompes à vapeur que l'on avait amenées sur les lieux n'ont pas eu à fonctionner. Une assurance répond des dégâts.

numéro 16 du cours d'Herbouvillat, prévint le poste de pompiers, heureusement voisin, qu'un incendie venait de se déclarer. Le feu avait éclaté dans l'appartement de M. Roulet, propriétaire d'une épicerie située au rez-de-chaussée de la maison. Malgré la promptitude des secours et le dévouement des sauveteurs, les deux pièces composant l'appartement, et tout le mobilier, ont été complètement brûlés.

Le propriétaire, M. Roulet, surpris par les flammes au moment où il essayait de sauver quelques effets, a dû fuir par la fenêtre. Il s'est laissé glisser le long de la conduite des eaux et est arrivé sans encombre jusqu'à l'étage au-dessous.

Les voisins, dans la crainte d'une chute, avaient eu la précaution d'amonceler sur le trottoir plusieurs matelas qui auraient, le cas échéant, considérablement amorti le choc.

Après une demi-heure de travail, le feu a été complètement éteint. Une pompe à bras seule a été utilisée, celle à vapeur n'a pas été utilisée, l'incendie étant à peu près terminé à son arrivée.

Les pertes évaluées à 1,500 francs sont couvertes par une assurance.

Un fou. — Samedi, à 2 heures, le nommé D..., contre-maître aux ateliers de la Buire, a été subitement pris d'un accès de folie; il s'est emparé d'un lourd marteau et voulait assommer tous ses collègues.

Il a été emmené à son domicile par les soins de l'administration; en le déshabillant on a trouvé sous sa chemise un énorme couteau.

Son internement a eu lieu d'office à Bron, à 4 heures du matin.

Accident de voiture. — M. Jean Vieux, voiturier, rue de Bourgogne, qui conduisait une voiture rue Terme, a tourné trop brusquement à l'angle de la rue du Sergent-Blanc et, de ce fait, une partie de la devanture du magasin de M. Demeure chape-lier, a été détruite.

Un rassemblement nombreux s'était formé à propos de cet accident.

Arrestations. — Les nommés Marius, 20 ans, repousseur, grande rue de la Guillotière et L. Ambroise, même âge, papetier, rue Garibaldi, ont été écroués et mis à la disposition de M. le commissaire spécial de la sûreté, sous l'inculpation de vol et complicité.

— M. Thomas, matelassier, rue d'Auvergne, a été arrêté pour bris de clôture, ainsi que S... Antoine, voiturier, rue Casimir-Périer.

Ce dernier est inculpé de bris de clôture au préjudice de M^{me} Lac, rue Ravat, 31.

Théâtre-Bellecour. — Les aventures du corsaire Sucof amenant chaque soir des salles comblées au Théâtre-Bellecour.

Chalmin donne une superbe allure au personnage de célèbre marin et ses partenaires sont tous à la hauteur de leur tâche. MM. Belliard, Ch. Mey, Durazel, Parent, San-Pol, M^{me} Edouard, Belliard, Montars, Jane Errard, etc., rivalisent d'entrain et de brio. Les ballets gracieux et coquets sont, ainsi que les splendides mises en scène des 4^e et 5^e tableaux, pour une grosse part dans le succès de cette charmante opérette.

Bureau de location ouvert tous les jours, de dix heures matin à sept heures, sous le péristyle du théâtre.

Cirque Casuani, (cours du Midi). — Parmi les principaux exercices auxquels se livrent les artistes et convens de cirque, signalons ceux des frères Casuani dans les exercices des hercules et des deux jockeys; mais la principale attraction, c'est le monocycle Gougout, dans ses travaux sur des monocycles de diverses grandeurs, qui, tous les soirs, se fait applaudir et rappeler, et à qui le public a fait ces jours derniers une véritable ovation.

Tous les soirs, représentations à huit heures et quart; jeudi et dimanche, matinée à deux heures et demie.

Kam-Hill au Casino. — M. Guillet, profitant du passage à Lyon du célèbre chanteur mondain fin de siècle Kam-Hill, a pu obtenir de lui une série de trois représentations. Ces trois soirées, dont la présence coïncidera avec un grand début, auront lieu dans le courant de cette semaine. Quelques personnes ayant après cette nouvelle se sont déjà présentées au Casino pour rétenir leurs places.

M. Guillet informe le public que les guichets de location seront ouverts à partir de mardi, de 2 à 4 heures au Casino. On pourra rétenir ses places pour les premiers, deuxième, troisième et quatrième soirées, fauteuils 3 fr. 50, les autres places aux prix du dimanche.

Liberté facile à obtenir. — Saint-Médard-de-Guizières, (Gironde), le 30 avril 1891. — J'ai avec moi une parente âgée, qui depuis plus de dix ans fait usage de vos Pilules Suisses; elle en prend une chaque semaine et cela lui suffit pour obtenir une liberté du ventre complète; dès qu'elle dépasse huit jours sans reprendre de Pilules Suisses, elle éprouve des maux de tête, des fatigues d'estomac, des nausées, etc., phénomènes qui ne cessent que par l'administration d'une nouvelle pilule.

Vous pouvez faire de ma déclaration tel usage que vous voudrez, attendu qu'elle n'est que l'expression de la vérité. Docteur CAUSSADE.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

Dernière Heure PAR SERVICE SPÉCIAL. — Bruxelles, 3 janvier. M. Emile de Laveleye, le professeur célèbre de l'Université de Liège, est mort de l'influenza au château de Doyon.

UN DÉMENTI. — Paris, 3 janvier. Les informations publiées par une agence du Midi, et reproduites par les journaux d'Athènes, au sujet d'une note de M. Ribot, ministre des affaires étrangères, sur l'incident franco-bulgare, sont formellement démenties.

TERRIBLE COLLISION. — Londres, 3 janvier. Le bateau « Liverpool », allant d'Iquique à Anvers, a été coupé en deux par un steamer resté inconnu. Quinze hommes de l'équipage ont péri. Le capitaine et six hommes ont été sauvés par un navire qui passait.

LES RUSSES à TOULON. — Toulon, 3 janvier. Les manifestations sympathiques entre marins français et russes se reproduisent avec un enthousiasme croissant. Un dîner a eu lieu à bord du « Courbet », offert par les officiers de ce navire à ceux du « Minnie ». En outre, un grand banquet a réuni à midi, à la division des équipages de la flotte, les officiers français et les sous-officiers marins avec ceux de la frégate russe. Le commandant de la division des équipages ainsi que le commandant en second du « Minnie » assistaient à cette fête.

A chaque table les marins ont porté des toasts aux deux nations. Cette après-midi un bal a eu lieu et les marins français ont organisé une représentation théâtrale qui a beaucoup égayé un nombreux public d'invités.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 4 janvier, 2 h. matin.

GRÈVE DE COCHERS. Dans une réunion tenue ce soir à la Bourse du Travail, 7 à 800 cochers de l'« Urbaine », sur 1,500 qu'occupe cette compagnie, ont décidé de se mettre en grève dès demain. La compagnie leur demande une moyenne journalière de 18 fr. tandis qu'ils déclarent n'en pouvoir donner que 15.

AFRIQUE OCCIDENTALE. Le paquebot français « Taygete », courrier de la côte occidentale d'Afrique, est arrivé ce soir, à 6 heures 1/2, à Marseille, avec vingt-sept passagers, parmi lesquels M^m Lesueur, chef d'exploitation, Dunod, agent du Congo, Guillou, explorateur, douze sous-officiers, soldats et marins, venant du Congo et du Sénégal.

L'explorateur Guillou a dû abandonner son exploration à cause de divers accès de fièvre paludéenne qu'il a éprouvés à Buña (Rio-Congo).

Envoyé en mission par le ministre de l'instruction publique, il rapporte un tracé de son itinéraire et divers renseignements sur le commerce et les habitants des Rivières du Sud, où il se propose de retourner aussitôt rétabli.

Deux décès se sont produits à bord depuis le départ du paquebot de Libreville. Le premier est celui de M. Reynet, administrateur de première classe, résident de France à Majumba (Congo français), qui a succombé aux suites d'une maladie contractée aux colonies.

Le deuxième mort à déplorer est celle de M. Clero, chef du secrétariat du résident de France à Porto-Novo, qui a été frappé d'une attaque après déjeuner.

Un passage du paquebot à Libreville, l'avis de « Basilic » quittait cette rade avec des tirailleurs sénégalais pour se rendre dans l'Ogooué à réprimer une révolte des Pahouins.

Le résident et ses hommes étaient débarqués le lendemain à l'aube. Tout était calme à Grand-Popo, mais l'agitation continuait à l'intérieur.

A Lomé (colonie allemande), le « Taygete » a communiqué avec le croiseur le « Brandon » appelé à Kotonou sans doute par le résident.

Les premiers travaux du warff sont commencés à Kotonou. Cette œuvre qui surmontera les difficultés de la barre inquiète vivement Behanzin qui voit ainsi disparaître un de ses plus importants moyens de défense.

Le paquebot a transporté à Konakry M. Duportail, lieutenant d'infanterie de marine et 90 tirailleurs sénégalais qui sont allés réprimer une révolte des Jack-Jack et des Lahoux.

Le « Taygete » confirme que le croiseur « Albatros » est complètement perdu à Bata et ajoute que l'équipage rentrera en France par le prochain courrier.

LA SANTÉ A LYON. Voici, d'après Lyon médical, l'état sanitaire de notre ville pendant la semaine qui vient de s'écouler:

La mortalité est montée assez brusquement à 205 pendant la 51^e semaine de 1891. Il y avait eu 166 décès la semaine précédente et 196 pour la période correspondante de 1890.

La grippe avec ses nombreuses modalités occupe une large place dans la constitution médicale actuelle.

D'un pronostic bénin chez les individus jeunes et sans tare organique, elle devient grave (et le cas se présente souvent), lorsqu'il survient dans son cours des fluxions de poitrine et des broncho-pneumonies.

A côté des manifestations pulmonaires grippales, l'on observe des pneumonies franches et des bronchites plus ou moins généralisées.

Dans le groupe des maladies infectieuses, la diphtérie est à la fois la plus fréquente et la plus grave.

Des rougeoles et des érysipèles en certain nombre. La fièvre puerpérale, devenue très rare dans les maternités lyonnaises, a fait cette semaine plusieurs victimes en ville.

Sur les 205 décès hebdomadaires (139 en ville et 66 dans les hôpitaux civils), nous en comptons 45 chez des vieillards au-dessus de 70 ans et 12 chez des enfants âgés de moins d'un an.

Mortalité de Lyon (population en 1891: 430,000 habitants). Pendant la semaine finissant le 28 décembre 1891, on a constaté 166 décès, répartis comme suit:

Table with 2 columns: Cause of death and Number of deaths. Includes categories like Meningite aiguë, Malad. cérébro-spinale, Diarrhée infantile, etc.

TRIBUNE OUVRIÈRE. Chambre syndicale des ouvriers cordonniers. — Tous les membres syndiqués sont invités à une grande réunion qui aura lieu, vendredi d'hui lundi, à huit heures du soir, au siège, rue Duguesclin, 172.

Les livrets seront exigés à l'entrée. On recevra les nouveaux adhérents. Ordre du jour: 1^o Compte rendu financier; 2^o Concours de 24 janvier; 4^o Questions diverses.

Fédération centrale des chauffeurs-mécaniciens de France. — La fédération centrale des chauffeurs-mécaniciens conducteurs d'appareils à vapeur et électriques de France (section lyonnaise) prie ses adhérents ainsi que MM. les industriels qui ont bien voulu lui accorder leur confiance, de vouloir bien la continuer tout en s'adressant à la Bourse du Travail où un registre est tenu à leur disposition pour offres et demandes d'emplois.

Nota: Cours professionnels tous les jeudis, à 8 heures du soir, quai de la Charité, professé par M. Magnin, ingénieur-professeur à l'école de la Martinière.

Réunion du conseil d'administration à l'issue du cours, Syndicat des ouvriers coiffeurs. — Réunion générale le mardi soir, à neuf heures et demie, au siège, café Doruz, quai des Célestins, 2.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Association fraternelle des anciens militaires du 2^e régiment d'artillerie. — Le comité provisoire prie MM. les anciens soldats du 2^e d'artillerie de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu le mercredi soir, 6 courant, à huit heures au siège provisoire, rue Lupin, 11, café de la Petite Savoie.

Ordre du jour: Constitution définitive de la Société. Marchands des Quatre-Saisons. — Cotisations trimestrielles, aujourd'hui lundi, de 3 à 4 heures, salle des Cordeliers, bureau du président.

GYMNASTIQUE ET TIR

Union Lyonnaise. (Société de gymnastique et de tir du 1^{er} arrondissement). — Réunion générale de tous les sociétaires mardi, 5 courant, à 8 heures précises au local, Grande Côte, 27. Les cours auront lieu régulièrement les mardi, jeudi et samedi, et les lundi, mercredi et vendredi pour les clairons, trompettes et tambours.

Touristes Lyonnais. — La société des Touristes Lyonnais se préoccupant, entre autres choses, des questions de nature à intéresser ses membres et à élever le niveau moral de son institution, a obtenu de M. Fleury Ravarin, auditeur au conseil d'Etat, et conseiller général du Rhône, qui voudrait bien donner une conférence sur: « L'organisation des retraites pour la vieillesse ».

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. Jean-Louis Largeau, ajusteur, rue Petit-David, 4, et Mlle Bourras, employée, quai Saint-Vincent, 31. — M. Villard, employé, rue des Charmettes, 35, et Mlle Monier, employée, rue Royale, 5. — M. Raymond, employé, rue de l'Ours, 8, et Mlle Mollard, employée, rue d'Alger, 15. — M. Buron, secrétaire, rue du Sergent-Blandin, 9, et Mlle Buret, repasseuse, montée de la Grande-Côte, 124. — M. Ricottier, teinturier, rue Paréille, 14, et Mlle Gilly, ouvrière en parapluies, rue Paréille, 14. — M. Durand, teinturier, rue de la Pyramide et Mlle Lardet, domestique, à Villeurbanne. — M. Jouve, tailleur à Dardilly, et Mlle Vitorval, cuisinière, rue Luizerne, 14. — M. Lespinaze, cordonnier, rue Mottet-de-Gérando, 41, et Mlle Fournier, guimpière, rue Lemoit, 3. — M. Rochebillard, manufacturier, à Roanne, et Mlle Rochebillard, sans profession, quai St-Vincent, 24. — M. Prud'homme, employé, cours de la Liberté, 7, et Mlle Turpin, institutrice, rue Terme, 14. — M. Crouzet, épicière, rue Rivet, 9, et Mlle Magne, épicière, rue Rivet, 9. — M. Jeoffroy, marchand-logis chef au 1er chasseur d'Afrique, et Mlle Chaboud, sans profession, 48, rue de l'Annonciade.

Deuxième arrondissement. — M. Ferratage, tourneur, 88, cours Lafayette, et Mlle Morin, sans profession, 31, rue Centrale. — M. Rajaud, cocher, place Le Viste, 4, et Mlle Sauvageon, femme de chambre, place Le Viste, 4. — M. Perreaud, employé d'octroi, rue de Crillon, 32, et Mlle Janin, ménagère, rue Port-du-Temple, 48. — M. Quérat, négociant, rue Grenette, 16, et Mlle Lande, sans profession, à Arles. — M. Moissonnier, commerçant, rue St-Joseph, 8, et Mlle Rigard, sans profession, cours Gambetta, 43. — M. Jaudouin, entrepreneur, rue de Condé, 8, et Mlle Bonnet, sans profession, à Lorière. — M. Casuani, professeur d'équitation, cours du Midi, et Mlle Mariage, sans profession, à Montpellier. — M. Gaillard, de la

Roche, négociant, rue Neuve, 32, et Mlle Ray, sans profession, à Saint-Etienne. — M. Borson, sans profession, rue Sala, 58, et Mlle Fages, sans profession, à Montpellier. — M. Paret, boucher, à Irigny, et Mlle Bruyl, cultivatrice, à Vernaison. — M. Royet, commerçant, rue des Remparts, 50, et Mlle Schroder, professeur de piano, boulevard des Brotteaux, 60. — M. Berle, employé, rue Childebert, 19, et Mlle Badin, tulliste, rue de Belfort, 1. — M. Bonnet, garçon d'hôtel, rue de l'Hôtel-de-Ville, et Mlle Dargand, repasseuse, rue Dubois, 56. — M. Cottey, représentant, rue de la Charité, 31, et Mlle Ducommun, sans profession, rue Gasparin, 27. — M. Mirabel, employé, rue de la Thibaudière, 1, et Mlle Bonnot, domestique, place d'Albon, 6.

M. Dindot, employé, route de Vienne, 119, et Mlle Simonet, cartonnrière, rue de la Préfecture, 1. — M. Brosse, cocher, place de la Charité, 5, et Mlle Mazan, lingère, à Genay. — M. Largeau, ajusteur, rue du Petit-David, 4, et Mlle Bourras, employée, quai Saint-Vincent, 31. — M. Laminard, mécanicien, Villeurbanne, et Mlle Boulou, employée, place de la Charité, 11. — M. Fournet, bombeur de verres, rue Sébastien-Gryphe, 63, et Mlle Pemet, sans profession, rue Saint-Joseph, 66. — M. Pothier, cultivateur, Saint-Vincent, et Mlle Burdet, cuisinière, rue Dubois, 45. — M. Crompant, sans profession, rue des Célestins, 3, et Mlle Durillon, sans profession, rue des Célestins, 3. — M. Blanc, peintre, rue de la Préfecture, 8, et Mlle Guillaud, sans profession, à Biol. — M. Miège, employé, rue Dubois, 34, et Mlle Guillaud, couturière, rue de la Préfecture, 1.

Troisième arrondissement. — M. Barbier, charbon, rue des Passants, 19, et Mlle Bailly, tisseuse, rue Notre-Dame, 76. — M. Bornarel, charpentier, rue Rabelais, 64, et Mlle Piéron, apprentie, chemin Saint-Antoine, 107. — M. Caquet, employé, rue du Bœuf, 32, et Mlle Bouteille, brodeuse, rue du Bœuf, 32. — M. Dindot, employé, route de Vienne, 119, et Mlle Simonet, cartonnrière, rue de la Préfecture, 1. — M. Guillemot, employé, rue Turenne, 41, et Mlle Villard, bim-

belotière, rue Turenne, 41. — M. Lalandre, teinturier, rue Vendôme, 288, et Mlle Hantzer, tailleuse, rue Vendôme, 288. — M. Tournier, employé, rue Saint-Jérôme, 66, et Mlle Yvrièr, corsetière, rue de la Mouche, 26. — M. Bianchi, charpentier, rue Monecy, 20, et Mlle Lebreton, lingère, rue Monecy, 20. — M. Carret, cultivateur à Soucieux, et Mlle Manthelin, jardinière à St-Alban. — M. Chareyron, employé, rue de Bearn, 35, et Mlle Gaudon, employée, rue Béchoulet, 90. — M. Collombet, mécanicien, rue du Repos, 33, et Mlle Blanc, couturière, rue Port-au-Bois, 6. — M. Daussin, manœuvre, rue Boileau, 264, et Mlle Daussin, tailleuse, rue Boileau, 264.

M. Ferratage, tourneur, 88, cours Lafayette, et Mlle Morin, sans profession, 31, rue Centrale. — M. Dinet, menuisier, rue Paul-Bert, 32, et Mlle Chapuy, sans profession, à l'Arbresle. — M. Foignat, employé, cours Lafayette, 267, et Mlle Breney, olanchisseuse, rue de la Villardière, 66. — M. Gilly, tapissier, cours Gambetta, 55, et Mlle Bertail, couturière, rue Montesquieu, 52. — M. Godde, pâtissier, rue Paul-Bert, 32, et Mlle Gros, cuisinière, cours Gambetta, 36. — M. Teyssière, mineur, rue Dunois, 82, et Mlle Deizone, tulliste, rue Dunois, 82. — M. Brailon, employé, chemin de la Scaronne, 48, et Mlle Morand, cuisinière, rue Saint-Jean, 49. — M. Moissonnier, commerçant, rue Saint-Joseph, 8, et Mlle Rigard, sans profession, cours Gambetta, 43. — M. Mourièr, corroyeur, rue Paul-Bert, 246, et Mlle Armas, journalière, à Venissieux. — M. Salomon, employé, à Mont-Saint-Martin, et Mlle Jannet, employée, rue de Béarn, 44. — M. Fournet, bombeur de verres, 63, rue Sébastien-Gryphe, et Mlle Pemet, sans profession, 66, rue Saint-Joseph.

Quatrième arrondissement. — M. Léandre, employé, rue du Charriot-d'Or, et Mlle Poyrol, couturière, à Tain. — Lizon, employé, rue Childebert, 49, et Mlle Badin, tulliste, rue de Belfort, 1. — M. Durand, teinturier, rue de la Pyramide, 51, et Mlle Lardet, domestique, à Villeurbanne. — M. Maronand, boulanger, rue Mongolfier, 75, et Mlle Ganière, couturière, boulevard de la

Croix-Rousse, 107. — M. Enay, employé, rue d'Isly, 3, et Mlle Chêne, tisseuse, rue Jacquard, 3. — M. Peyaz-Paquet, jard., rue Sainte-Marie, 1, et Mlle Giuliani, lingère, grande rue de Cuire, 14.

Cinquième arrondissement. — M. Reymond, employé, rue de l'Ours, 8, et Mlle Mollard, employée, rue d'Alger, 15. — M. Bret, bijoutier, quai Pierre-Scize, 60, et Mlle Sarlès, passementière, rue Rivet, 2. — M. Gattiaux, mécanicien, place du Marché, 3, et Mlle Measson, cuisinière, rue Barème, 23. — M. Durand, teinturier, rue de la Pyramide, 61, et Mlle Lardet, domestique à Villeurbanne. — M. Duperray, charbon, chemin de l'Etoile-d'Alai, 76, et Mlle Péliissier, repasseuse à Francheville. — M. Deschamps, cultivateur à Orléans, et Mlle Briset, sans profession, rue Tramassac, 1. — M. Brailon, employé de chemin de fer, rue de la Scaronne, 2, et Mlle Morand, cuisinière, rue Saint-Jean, 49.

Sixième arrondissement. — M. Perreaud, employé d'octroi, rue de Crillon, 52, et Mlle Janin, ménagère, rue Port-du-Temple, 48. — M. Plo, ouvrier, rue Robert, 81, et Mlle Gournand, tailleuse, rue Boileau, 139. — M. Farat, quincaillier, rue de Créqui, 92, et Mlle Laurette, sans profession, à Pont-de-Vaux. — M. Lucas, lieutenant au 15e chasseur à cheval, à Sampigny, et Mlle Chantant, sans profession, rue Duguesne, 40. — M. Rayol, commerçant, rue des Remparts-d'Ainay, 50, et Mlle Schroder, professeur de piano, boulevard des Brotteaux, 66. — M. Thomas, coiffeur, à Paris, rue Oberkampf, 60, et Mlle Laurengant, brodeuse, à Paris. — M. Barbion, charbon, rue des Passants, 19, et Mlle Bailly, brodeuse, rue Notre-Dame, 76. — M. Marmand, boulanger, rue Mongolfier, 75, et Mlle Ganière, couturière, boulevard de la Croix-Rousse, 107. — M. Poignot, employé, cours Lafayette, 267, et Mlle Breney, blanchisseuse, rue de la Villardière, 66.

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Jenny Danguin, rentière, 76 ans, Saint-Rambert, f. midi. — Jean

Mollard, militaire, 21 ans, aux Collinettes, f. 1 h. — Pierre Baud-Rogot, rentier, 84 ans, rue Neuve, 15, f. 3 h.

Deuxième arrondissement. — Baron Emmanuel Hubert de Saint-Dièr, rentier, 77 ans, rue Vaubecour, 25, f. 11 h. — Jean Veurot, 3 mois, rue Smith, 65, f. 7 h. — Veuve Guyot de la Bretonnière, née Moulain, rentière, 68 ans, rue du Peyrat, 4, f. 9 h. — Jean Brelet, rentier, 92 ans, portes de Laysse, f. midi. — Veuve Claret, née Rambaud, rentière, 84 ans, rue Victor-Hugo, 26, f. 1 h. — Epouse Goussot, née Porliat, 24 ans, Hôtel-Dieu, f. 1 h. — Jeanne Vialat, tisseuse, 64 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Jean Quatreion, charpentier, 46 ans, Hôtel-Dieu, f. 9 h. — Marius Bertrand, 4 ans, Charité, f. 3 h. — Louis Gerlier, 7 ans, Charité, f. 2 h.

Troisième arrondissement. — Veuve Bonnet née Garnier, 79 ans, rue Paul-Bert, 361, f. 7 h. — Charles Martini, 9 jours, rue Paul-Bert, 209, f. 9 h. — Benoit Piarat, 29 ans, route de Vienne, 209, f. 10 h. — Pierre Moral, rentier, 36 ans, rue Villon, 21, f. 11 h. — Maurice Machefert, 4 ans, caserne de la Part-Dieu, f. midi. — Jeanne Pavier, 4 ans, rue Pierre-Corneille, 94, f. 1 h. — Guillaume Desmoussin, polisseur, 49 ans, rue Paul-Bert, 89, f. 2 h. — Marius Beaulieu, 3 mois, rue Gabillot, 24, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Benoit Renard, sans profession, 78 ans, rue de l'Enfance, 43, f. 9 heures. — Veuve Verrier, née Gay, sans profession, 76 ans, quai de Serin, 3, f. 10 h.

Cinquième arrondissement. — Jean Siro, mercier, 74 ans, chemin de la Favorite, 18, f. 10 h. — Michel Fritz, sans profession, 87 ans, montée Saint-Barthélemy, 6, f. midi. — Veuve Perrille, née Vidal, sans profession, 87 ans, rue de Bourdieu, 8, f. 2 heures.

Sixième arrondissement. — Eponse Marduel, née Ferrer, sans profession, 41 ans, boulevard Nord, 57, f. 10 h. — François Comte, cultivateur, 71 ans, rue de Vauban, 7, f. midi.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p' Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits. Rue de la République, 31, au fond de la cour, à gauche, au 4me.

VIENT DE PARAITRE LE WAGON

(Service d'Hiver) INDICATEUR DES CHEMINS DE FER Contenant l'horaire de la Compagnie P.-L.-M. et des Compagnies du Rhône, Ouest-Lyonnais et Est de Lyon, et le service des Omnibus desservant les environs de Lyon. EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER LYON — 14, rue Confort, 14, — LYON Et dans ses Succursales de ST-ETIENNE, GRENOBLE, MAGON & DIJON Prix : 30 centimes

VERMOREL

CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET PAYS INJECTEURS PERFECTIONNÉS Sulfure de Carbone Pompes à vin. — Alambics Charrues - Vignerons DEMANDER LES TARIFS

Le Rédacteur-Gérant : R. VITROU. Imp. WALTNER ET C^e, rue Belle-Cordière, 14. — LYON

A VENDRE OU A LOUER Pour 15,000 francs GRAND CAFÉ Première position de Lyon L'ESPÉRANCE DE LYON 105, Avenue de Saxe, 105

A VENDRE d'occasion PETIT PRESSOIR en très bon état S'adresser PETITS DOCKS DU COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

CARTES DE VISITE A LA MINUTE Livrées en boîte à franc. La cent, 1 ligne 1.50 2 1.75 3 2 4 2.25 5 2.50 Par la poste : 30 cent. en sus

Cartes de Visite GRAVÉES depuis 3 fr. le cent

Avis important. — Il ne sera pas tenu compte des commandes non accompagnées de leur montant.

Imprimerie A. WALTNER & C^e Rue Belle-Cordière, 14, Lyon

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS Impression d'affiches Circulaires, Prospectus S'adress. agence Fournier rue Confort, 14.

LE Nouveau Journal Financier Paraisant tous les Samedis 82.000 ABONNÉS 16 Pages de Texte SERVICE GRATUIT INFORMATIONS FINANCIÈRES RAPIDES Co service justifié la vogue du Nouveau Journal Financier par les immenses services qu'il rend à tous les porteurs de titres qui y font inscrire leurs valeurs. — C'est une surveillance journalière et attentive du portefeuille. — Aussitôt qu'une variation de cours sensible se produit, un incident se traduit sur une valeur, qu'un titre est sorti au tirage ou qu'un coupon est annoncé, vous en êtes avisés par un bulletin qui vous est envoyé aux intérêts qu'il vous recueille le lendemain matin. — Ce service dispense les Porteurs de titres de tout souci, grâce à la rapidité et à l'exactitude de ses informations, aussi acclimatés dans sa création au concours associés.

Machines à Tricoter Dernier système breveté S. G. D. G. Médaille d'Or. Paris 1889 Dépôt : GUY, 159, avenue de Saxe, Lyon.

Suprême APÉRITIF CHABLY Se vend PARTOUT. Le dépositaire, chez l'Adopteur. Vente en gros : C. Desplaces, Lyon

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUX Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie SARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

CHAPPELLERIE DU PROGRÈS LYON. — 75, Rue de la République, 75. — LYON FEUTRES SOIE & GIBUS DEUX PRIX SEULEMENT 9 francs et 12 francs Tous nos Chapeaux sont vendus 30 à 40 % meilleur marché que partout ailleurs.

ÉTRENNES UTILES 11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr. Appareil photographique, 6 1/2 x 9, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie. Nos Appareils sont essayés avant d'être livrés N.B. — Une instruction accompagne chaque appareil FRANCO-GARE : 12 FRANCS PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON, 12, Rue Confort, 12 LYON

EN PRÉPARATION ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 POUR L'ANNÉE 1892 Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages), COMPREND : 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons; 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique; 3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue; 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités de l'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux; 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants; 6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenans et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent; 7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, placée dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'agence.) 8° Une carte du département du Rhône; 9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés. Chaque année, en Juin, paraît un Supplément distribué gratuitement à nos souscripteurs et contenant tous les changements survenus dans le commerce lyonnais. BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du département du Rhône (ANNÉE 1892) Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire Général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage, le 1891. Signature : Adresse lisible : Prière de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon. ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 4 Janvier (44)

MON PREMIER CRIME

PAR GUSTAVE MACÉ Ancien chef du service de la Sûreté

Je quittai l'Agence intrigué. — Voirbo, pensais-je, est détenteur de tout un assortiment de papiers au nom de Saba... Encore un mystère dans la vie de cet homme ! XV M^{me} Voirbo. — La perquisition Par des rapports spéciaux, j'avais informé le procureur impérial et le préfet de police des circonstances de la mort de Rifer et de l'arrestation de Voirbo. A une heure de l'après-midi, je conduisais ce dernier au Palais de Justice, sous l'étroite surveillance des agents Ringué et Champy. M. Douet d'Arçq posa à l'inculpé les premières questions d'usage. Voirbo refusa de répondre et ne voulut même pas donner son état civil au complet, déclarant que l'on pouvait faire de lui ce qu'on voudrait, mais qu'il était décidé à ne fournir aucune explication.

A trois heures de l'après-midi, j'arrivai avec mon secrétaire, 26, rue Lamartine, au domicile de l'inculpé. M^{me} Voirbo nous reçut dans l'atelier de son mari, absent pour quelques jours, nous dit-elle. — Je ne suis pas l'un des clients de votre mari, mais bien le commissaire de police du quartier de l'Odéon. — Monsieur Macé?... — Lui-même. — Mon mari m'a parlé de vous, à propos d'un mariage sans valeur qu'il aurait contracté en Angleterre... Il paraît qu'à ce sujet le Parquet vous a chargé de faire une enquête. En vous disant, il y a un instant, que mon mari devait s'être absenté de Paris je ne crois pas vous vous trompés pas; il devait partir aujourd'hui, à midi, pour Londres, afin d'y recueillir les preuves de la non-validité de ce mariage. Sa valise est prête et je commence à être inquiète, car, sorti à six heures du matin, il n'a pas encore reparu. — Votre mari ne vous a pas fait d'autres confidences? — A quel propos, Monsieur? — A propos de... suites dont il pourrait être l'objet, au sujet d'une affaire à faire. — Oui, les paroles violentes qu'il a prononcées dans une réunion à Belleville... il craignait, en effet, d'être arrêté. — Ce n'est pas de cela que je veux vous parler; il s'agit d'une chose plus grave... — Je ne comprends pas. — M. Voirbo ne vous a-t-il pas parlé d'un vieil rentier, nommé Désiré Bodasse ayant demeuré rue Dauphine?

— Jamais ce nom n'a été prononcé de vant moi. — Ce vieillard a été assassiné... — Oh! le malheureux! — Et votre mari, qui était son ami, est gravement soupçonné... — Mon mari?... M. Voirbo?... lui... Pierre, un assassin!... Allons donc, monsieur!... vous êtes en démeine! Moi la femme d'un assassin. Je l'aurais deviné... La justice est aveugle... la police se trompe... La stupefaction douloureuse de la jeune femme faisait peine à voir et j'éprouvais à ce moment un serrement de cœur à cette pensée terrible des révélations que j'avais à lui faire; mais le devoir impérieux était là; je ne pouvais me taire... et d'ailleurs, tôt ou tard, elle devait apprendre l'horrible vérité. Je repris : — C'est vous, madame, que l'on a trompée et que l'on trompe. Armez-vous de courage... Il vous en faut beaucoup, pour apprendre ce que je suis obligé de vous dire. — Vous m'épouvez ! — Je n'ai pas un moment d'hésitation et je fus tenté de ne pas révéler encore toute la vérité à cette malheureuse, mais elle me prit les mains, tantôt avec emportement, tantôt avec un accent suppliant et déchirant. Elle s'écria : — Mais parlez... parlez donc!... je le veux, je vous l'ordonne, je vous tout savoir! Mais vous ne voyez donc pas que vous me tuez, en vous faisant... Dites-moi la vérité... si effrayant qu'elle soit, je veux la connaître... Frappez un grand coup, mais frappez vite!

— Soit, madame, je vais tout vous dire : Votre mari, Pierre Voirbo, est voleur, faussaire, bigame, assassin... — Assez!... taisez-vous! ce que vous dites là est infâme! Si vous n'étiez pas un représentant de la loi, je crierais au secours! à l'assassin! et les voisins viendraient m'aider à vous jeter à la porte! — De grâce, madame, calmez-vous. Evitez un scandale qui ne peut m'aideindre et qui rejallirait entièrement sur vous. — Certes, ma mission est pénible en ce moment, d'autant plus pénible, madame, que je vous suis orpheline, sans un proche parent pour adoucir votre douleur. J'ai appris la vive affection que vous portiez à vos père et mère, récemment décédés. Je sais jusqu'à quel point vous poussiez le respect et le dévouement filial. Je n'ignore pas l'espèce de répulsion que vous éprouviez d'abord pour M. Voirbo, dont les idées politiques et antireligieuses étaient partagées par vos parents, mais non par vous. A leur lit de mort, vous avez promis d'épouser Pierre Voirbo; et, pour obéir à la parole donnée à deux mourants, vous avez consenti à devenir la femme d'un homme qui avait des sentiments antipathiques aux vôtres. — Caractère, manières, éducation, croyances, tout vous séparait de lui... Mais, en fille respectueuse, vous vous êtes soumise. Vos aspirations personnelles étaient dirigées vers le couvent, où vous aviez été élevée. Vous vous êtes enthousiasmée pour ces saintes filles qui, avec une abnégation admirable et une grande charité, assistent les pauvres, soignent

les malades, veillent au chevet des mourants. — Vous voulez suivre l'exemple de ces courageuses sœurs grises, répandues dans le monde, à qui le riche a recours dans le malheur, que le pauvre trouve dans sa détresse, que le savant et l'explorateur rencontrent au milieu des plus lointaines contrées entourées de la vénération générale, même des sauvages. — Mais vos parents, fascinés par les beaux discours de Voirbo, se sont ligés avec lui pour vous arracher, selon leur expression, des mains de la calotte... et vous avez obéi en liant votre existence à celle d'un misérable. — M^{me} Voirbo avait la figure inondée de larmes. Elle reprit : — Qui donc, s'est permis de vous renseigner ainsi sur ma famille et sur moi? — Les personnes qui, à l'époque où vous demeuriez rue Bonaparte, ont eu l'occasion d'apprécier votre douceur et votre bonté. Sont-elles donc bien comptables de m'avoir enfiévré sur vos vertus, et de vous avoir introduite à moi comme une victime, quand je pouvais vous croire la complice de votre mari? — M^{me} Voirbo éclata en sanglots et, portant son mouchoir à ses yeux, se dirigea lentement vers sa chambre à coucher, dont elle laissa la porte ouverte. Là, je la vis tomber à genoux devant une table disposée en forme d'autel, et au-dessus de laquelle, au milieu d'un nid de fleurs de la saison, on voyait deux portraits encadrés. Je l'entendis murmurer d'une voix entrecoupée : — Je vous ai obéi... Mais vous voyez

mes souffrances... Ah! vous savez maintenant combien votre fille est malheureuse!... Petit à petit les sanglots cessèrent, et elle se recueillit dans une sorte d'adoration mystique. Quand, plus calme et résignée, elle se releva et revint dans l'atelier, elle me remercia de cette réserve, puis essayant ses yeux et relevant d'un mouvement résolu ses cheveux tombés sur sa figure, elle me dit : — Je suis prête maintenant à subir toutes les humiliations... Commandez... j'obéirai... — Voulez-vous me dire, madame, comment a été réglée la question d'intérêt au sujet de votre mariage? — Aucun contrat n'a été passé. Notre union a eu lieu sous le régime de la communauté des biens. — J'avais 15,000 francs de dot en diverses valeurs françaises au porteur. M. Voirbo en possédait 10,000 en rente italienne. Il doit encore avoir ces valeurs, car il n'a cessé de me répéter qu'elles étaient invendables, en raison d'une baisse considérable qu'elles venaient de subir. C'est une partie de mon avoir qui a servi à payer les frais de notre mariage et de notre installation. — Où sont vos valeurs? — Dans ce coffret, dit-elle, en ouvrant son armoire à glace et en tirant un petit bœuf qu'elle me remit. — Il est bien léger, ce coffret. En avez-vous la clef? — C'est mon mari qui la possède. — C'est étrange, il n'avait, sur lui aucune clef ce matin. (A suivre.)